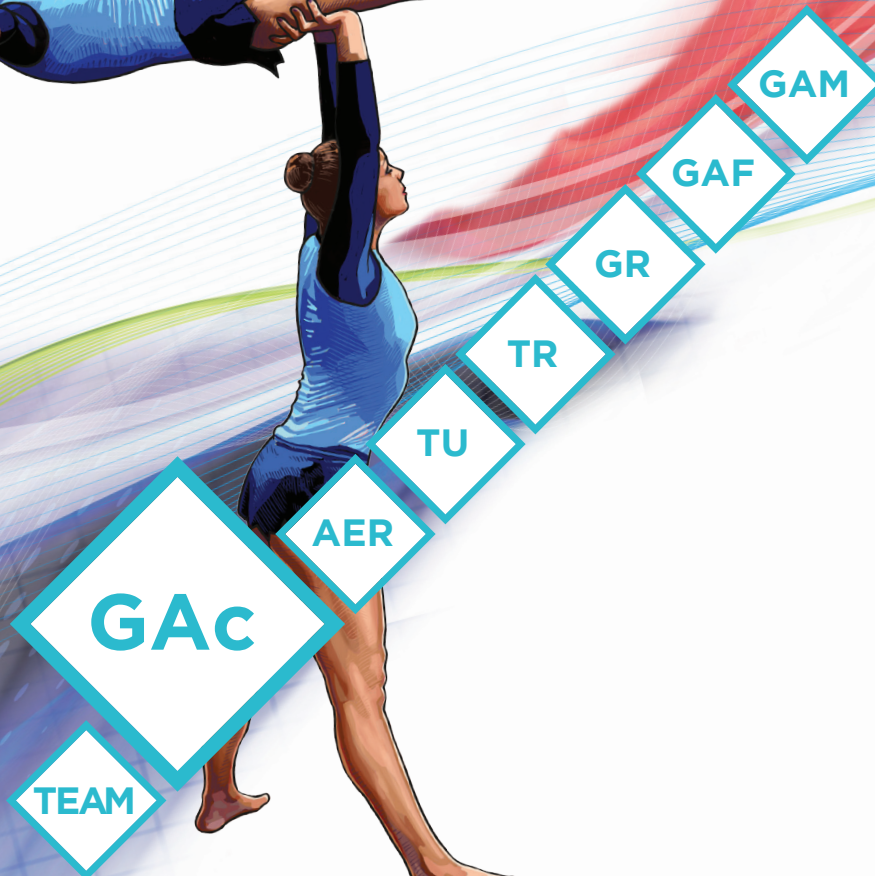
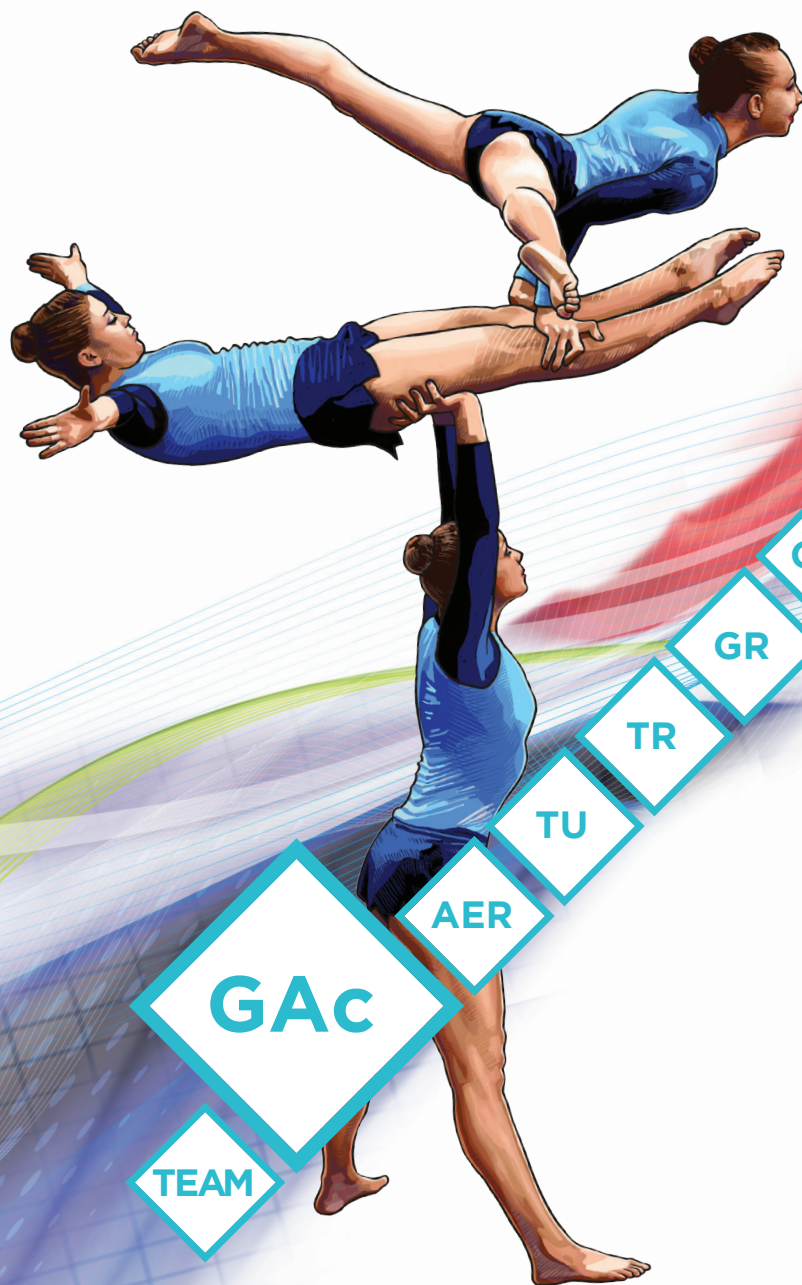


RÈGLEMENT TECHNIQUE

# GYMNASTIQUE ACROBATIQUE

2022-2023



ENSEMBLE,  
CRÉONS LE MOUVEMENT.

# Sommaire

	Pages
<b>1. Organisation FFGym</b>	02
LES NIVEAUX DE PRATIQUE	03
L'ORGANISATION TERRITORIALE	04
LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES	06
LES PRÉROGATIVES DE LA FFGYM ET DES TERRITOIRES	07
ACCESS GYM & RENCONTRES DE PROXIMITÉ	08
COMPÉTITIONS DE PROXIMITÉ	10
<b>2. Organisation Compétitive GAc</b>	11
TABLEAUX SYNOPTIQUES	12
GÉNÉRALITÉS	14
FÉDÉRAL	18
PERFORMANCE	22
ÉLITE	28
<b>3. Règlementation générale</b>	30
GÉNÉRALITÉS	31
MÉDICAL	32
PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS	33
GESTION INFORMATIQUE	35
AUTORITÉS DÉCISIONNELLES	37
GYMNASTES	38
ENTRAÎNEURS	39
JUGES	40

## PRÉAMBULE

Après deux saisons très fortement impactées par la pandémie de la Covid-19, le secteur des pratiques compétitives a retrouvé une activité normale au cours de la saison sportive 2021-2022.

Les événements compétitifs prévus au calendrier ont pu être réalisés, du niveau départemental jusqu'aux finales nationales, et l'ensemble des acteurs concernés ont le plaisir de se côtoyer à nouveau dans les salles de compétition : gymnastes, entraîneurs, juges, dirigeants et organisateurs.

Cette saison a été la première d'un cycle olympique raccourci, et elle a permis d'éprouver sur le terrain le nouvel outil informatique de référence pour la gestion des résultats : ScoreGym. Malgré certaines difficultés liées à la première mise en œuvre de cette application sur la totalité des disciplines et formats compétitifs, ce sont près de 1 500 compétitions qui ont été gérées avec ScoreGym.

La saison 2022-2023 s'annonce être dans la continuité de la précédente, avec peu de modifications réglementaires importantes et seulement quelques ajustements au niveau des programmes compétitifs, liés à la prise en compte du code de pointage FIG 2022-2024 ou dans la continuité des évolutions récentes.

Elle sera toutefois marquée par l'apparition des compétitions de proximité, gérées sous la forme de rencontres interclubs et avec des aspects novateurs concernant les modalités d'organisation et d'évaluation.

Nous vous invitons à lire les pages suivantes pour en prendre connaissance plus en détail, en notant que ce sont la GAM, la GAF et la GR qui vont inaugurer ce nouveau format compétitif.

Bonne saison compétitive 2022-2023 à toutes et à tous.



1.

# Organisation FFGym

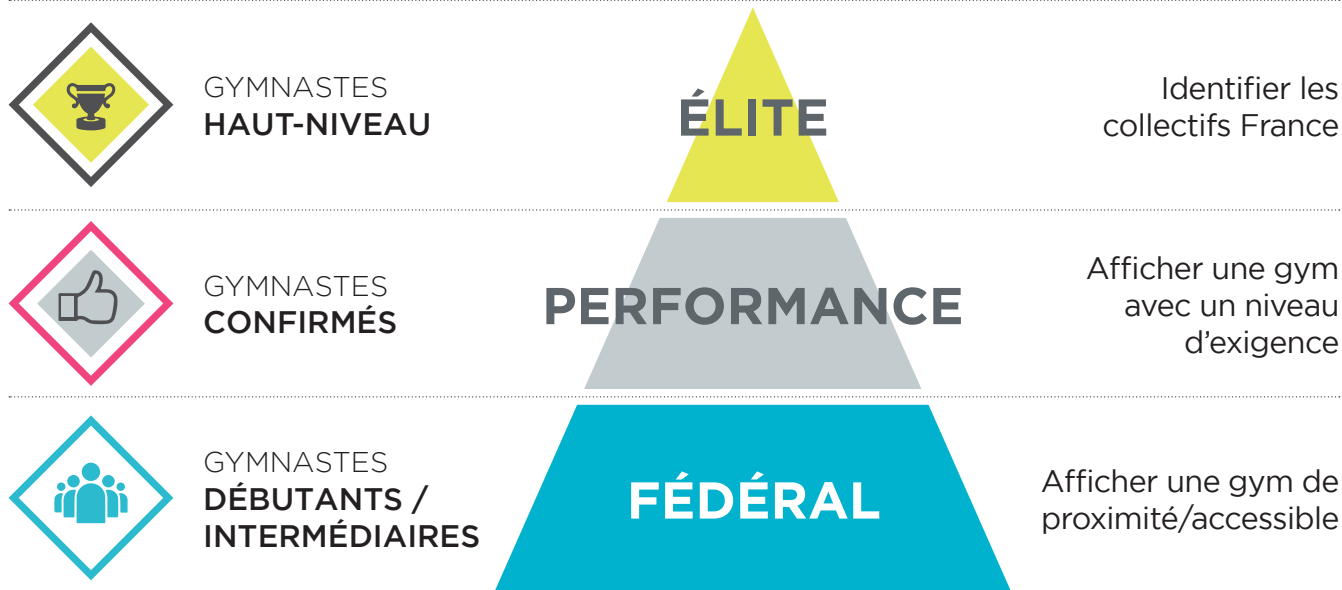
- p03 LES NIVEAUX DE PRATIQUE
- p04 L'ORGANISATION TERRITORIALE
- p06 LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES
- p07 LES PRÉROGATIVES DE LA FFGYM ET DES TERRITOIRES
- p08 ACCESS GYM & RENCONTRES DE PROXIMITÉ
- p10 COMPÉTITIONS DE PROXIMITÉ



# LES NIVEAUX DE PRATIQUE

3 PROFILS DE GYMNASTES

3 BESOINS POUR LA FFGYM



**Le FÉDÉRAL et la PERFORMANCE sont deux pratiques distinctes de niveau différent**



D'où l'importance pour chaque niveau de proposer un environnement qui lui est propre, avec ses spécificités



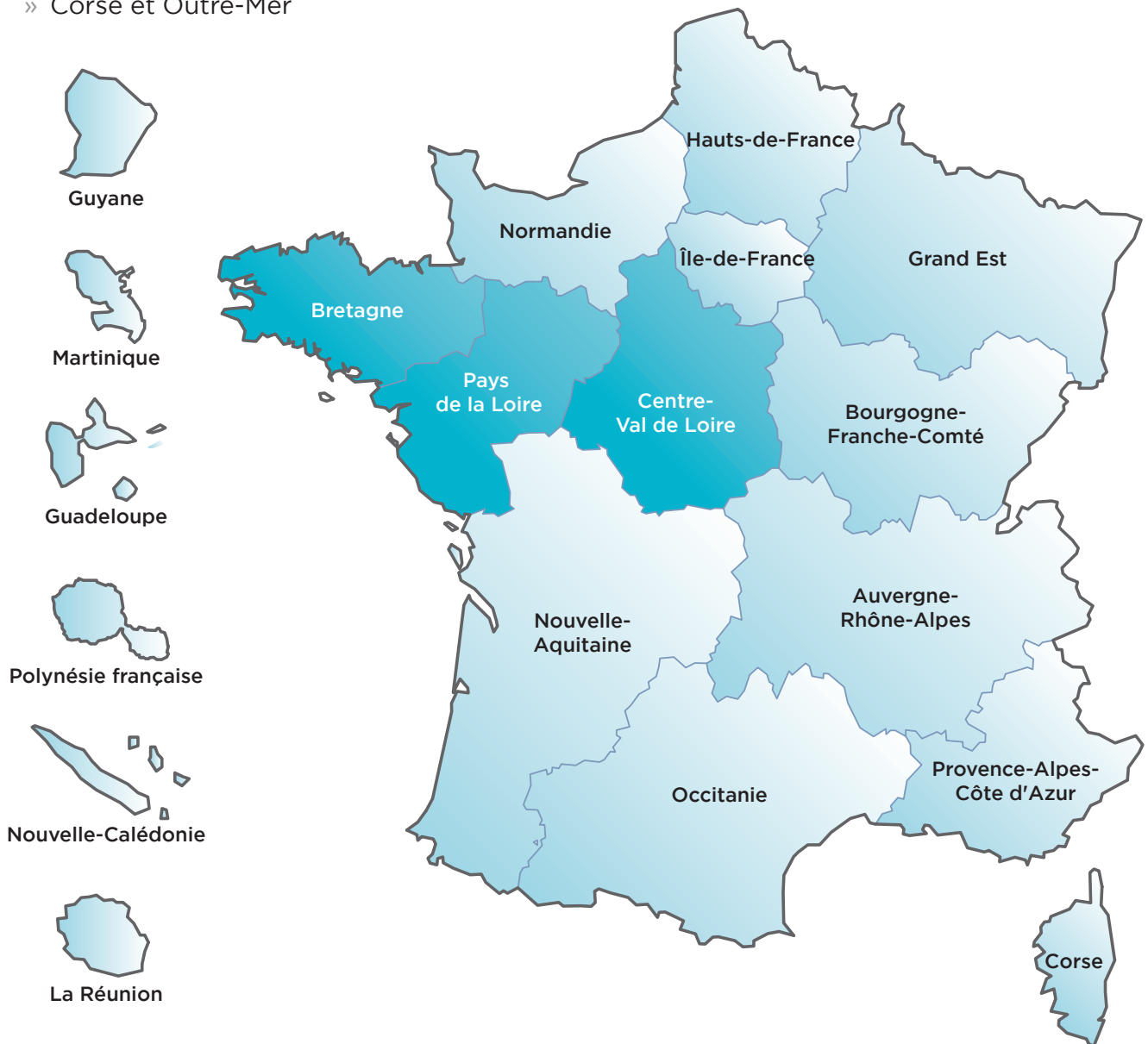


# L'ORGANISATION TERRITORIALE

## LES ÉCHELONS TERRITORIAUX

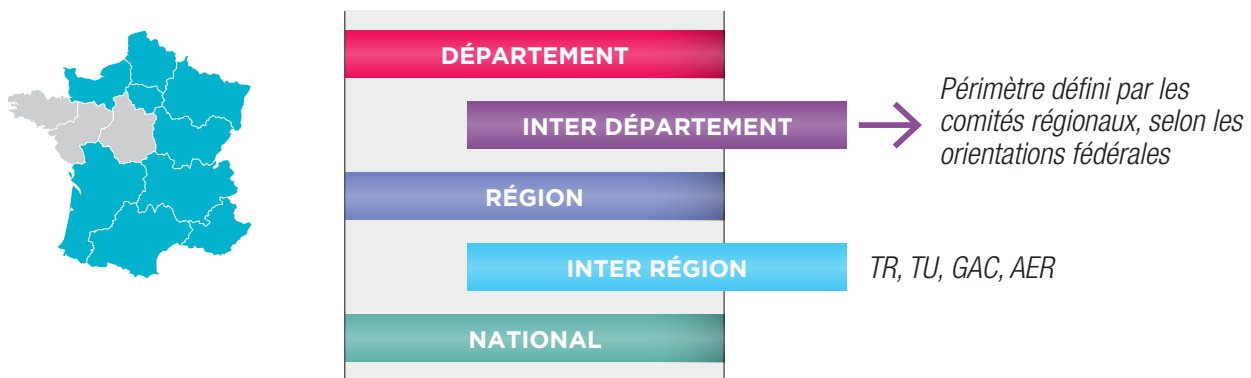
### 3 organisations :

- » Régions avec fusion et PACA
- » Régions sans fusion
- » Corse et Outre-Mer

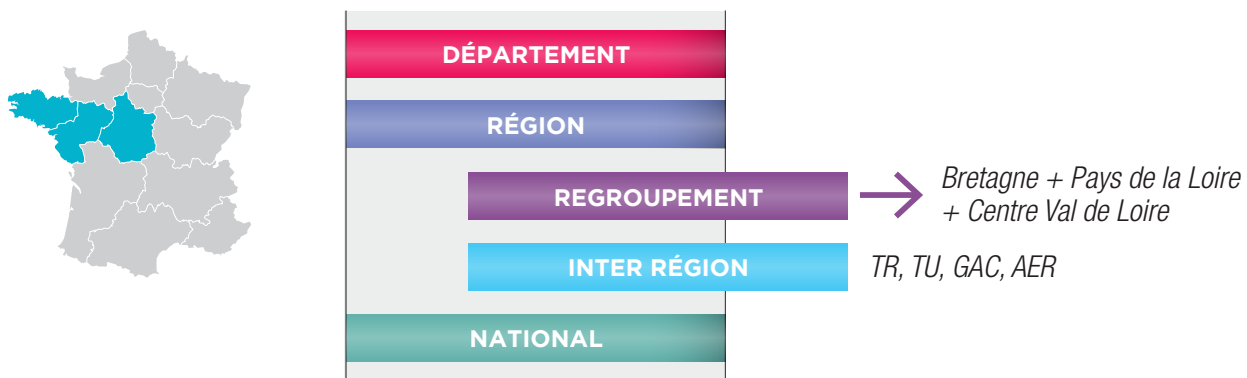




## RÉGIONS AVEC FUSION ET PACA



## RÉGIONS SANS FUSION

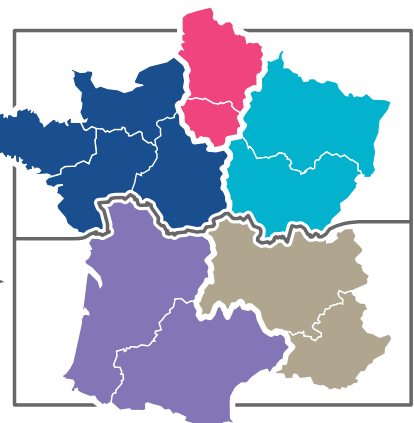


## CORSE ET OUTRE-MER

- » Définition des circuits compétitifs en Fédéral et en Performance par les comités régionaux, avec possibilité de regroupement

## L'ÉCHELON INTER-RÉGIONAL

- » 2 inter-régions en AÉROBIC
- » Périmètre commun pour TR TU GAc : 5 inter-régions





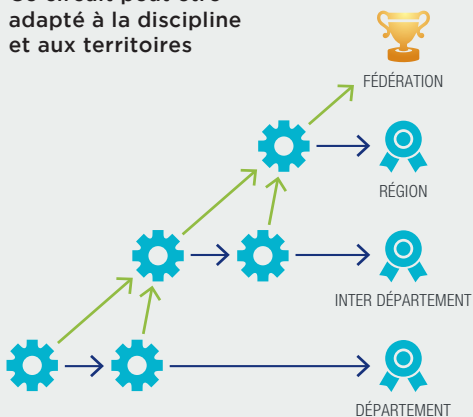
# LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES



## RÉGIONS AVEC FUSION ET PACA

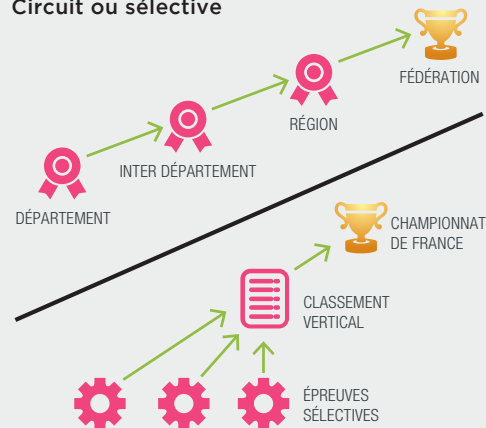
### FÉDÉRAL

Ce circuit peut être adapté à la discipline et aux territoires



### PERFORMANCE

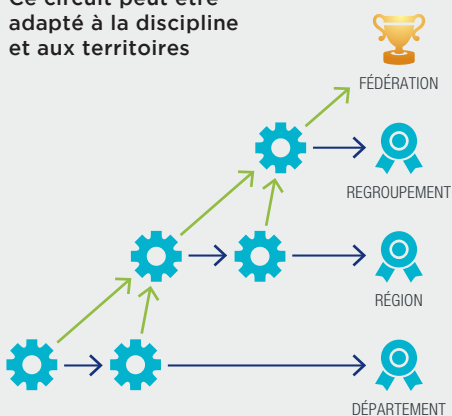
Circuit ou sélective



## RÉGIONS SANS FUSION

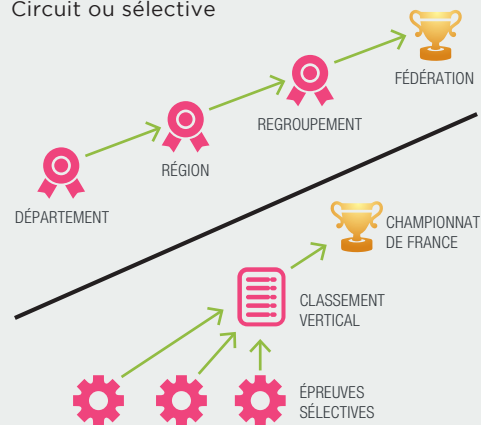
### FÉDÉRAL

Ce circuit peut être adapté à la discipline et aux territoires



### PERFORMANCE

Circuit ou sélective





# LES PRÉROGATIVES DE LA FÉDÉRATION ET DES TERRITOIRES

## LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE GYMNASTIQUE :

- » Elle définit l'offre compétitive pour l'ensemble des pratiquants, avec une organisation qui comprend des finalités territoriales en fonction du niveau de chacun ;
- » Cette offre compétitive comprend les niveaux de pratique, les filières, les catégories, les contenus techniques, les étapes, les modalités de qualification, les noms génériques des compétitions ;
- » Elle détermine la réglementation applicable pour toutes les compétitions, à l'exception des modalités d'organisation confiées aux territoires ;
- » Elle met à disposition les outils informatiques : EngaGym, OrdoGym, DJGym, ScoreGym ;
- » Elle assure la coordination du dispositif, en particulier pour les compétitions de niveau inter-région ;
- » Elle organise les finales nationales.

## LES COMITÉS RÉGIONAUX :

- » Ils mettent en œuvre l'offre compétitive sur leur territoire, dans le respect des règles fédérales et en coordination avec les comités départementaux ;
- » Ils définissent le périmètre des inter-départements ;
- » Ils élaborent le calendrier compétitif et définissent le nombre de compétitions d'orientation et de finales territoriales à organiser, en fonction des volumes de compétiteurs à gérer et des capacités d'accueil sur chaque échelon ;
- » Ils déterminent le volume de compétiteurs qualifiés pour les échelons inter-département ou région et région ou regroupement ainsi que les quotas de qualification ;
- » Ils organisent les compétitions de niveau inter-département ou région et région ou regroupement, ainsi que les compétitions de niveau inter-région qui leur sont confiées ;

## LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX :

- » Ils mettent en œuvre l'offre compétitive sur leur territoire, dans le respect des règles fédérales et en coordination avec les comités régionaux ;
- » Ils élaborent le calendrier compétitif et définissent le nombre de compétitions d'orientation et de finales départementales à organiser, en fonction des volumes de compétiteurs à gérer et des capacités d'accueil ;
- » Ils organisent les compétitions de niveau départemental.

*Pour faciliter la lecture du document, le terme **ou** est employé pour mettre en évidence les échelons territoriaux différenciés entre les régions avec fusion + PACA et les régions sans fusion (Bretagne / Pays de la Loire / Centre-Val de Loire).*



**Access Gym**  
La gym comme j'aime

## ACCESS GYM & RENCONTRES DE PROXIMITÉ

### ACCESS GYM

L'Access Gym est une offre de pratique non compétitive, simple, motivante et facile à mettre en place pour capter de nouveaux publics et les fidéliser.

Ce programme d'animation se veut attractif avec une approche pédagogique dynamique et progressive

et une formalisation des progrès par paliers successifs. C'est un programme « clés en mains » qui vise à aider les animateurs/entraîneurs dans la conception de leurs séances, en leur proposant des outils adaptés : fiches techniques, photos, vidéos, musiques et des idées d'ateliers développant

leur imagination et leur capacité de création.

Ce programme aide à dynamiser et à structurer les activités proposées par les clubs.

### ACCESS GYM GÉNÉRAL

Le programme Access Gym Général doit permettre au jeune pratiquant d'acquérir les bases nécessaires à une pratique gymnique spécialisée.

Ce programme constitue un élément incontournable dans la formation de base du jeune gymnaste. Il permet l'acquisition de postures et d'éléments alliant tenue, tonicité et précision. Il est construit progressivement en 8 à 10 étapes, avec un système d'évaluation tout au long de la saison permettant de progresser en validant les différents niveaux. Il vise à

aider les animateurs/entraîneurs dans leurs missions de tous les jours et à motiver les gymnastes pour qu'ils continuent leur pratique au sein du club.

Ce programme est à destination d'un public débutant désireux d'acquérir une motricité fine pour la pratique des activités gymniques acrobatiques. Il peut être proposé l'année des 6 ans, dans la suite logique de la Baby Gym, et à tous les débutants quel que soit leur âge. Les éléments de ce programme sont aussi conçus

pour les personnes en situation de handicap désireuses de pratiquer la gymnastique. Pour ces dernières, des aménagements et des critères de validation spécifiques sont proposés sur les ateliers de référence.

Ce programme est organisé autour d'une planification annuelle sur 32 à 35 semaines en période scolaire, comprenant des séances techniques et d'évaluation d'une durée d'une heure (10 échauffements et un ensemble de fiches techniques d'apprentissage, fiches d'évaluation et diplômes).

### ACCESS GYM PAR DISCIPLINE

Prolongement du programme Access Gym Général, ce programme d'animation permet la validation de niveaux de compétences techniques, de formation, d'évaluation et de classification des gymnastes.

Il s'agit d'un outil ayant pour but de favoriser et valoriser la réussite du gymnaste et ainsi d'entretenir sa motivation en progressant à son rythme. Pour les premiers niveaux, le programme est accessible aux

gymnastes s'entraînant au moins une fois par semaine. Chaque niveau correspond à une couleur et comprend l'apprentissage d'éléments de référence.

Toute la documentation Access Gym est accessible de 2 manières différentes :

- » En téléchargement (version numérique PDF) à partir du site [www.ffgym.fr](http://www.ffgym.fr).
- » En consultation vidéo à partir du site [www.ffgym.fr](http://www.ffgym.fr).





## ORGANISATION TECHNIQUE DES PROGRAMMES ACCESS GYM

Graduation	Access Gym GAM	Access Gym GAF	Access Gym GAc	Access Gym Aéro	Access Gym TR	Access Gym GR
Or						
Argent						
Bronze						
Noir						
Marron						
Violet						
Rouge		<b>Progression technique en</b>				
Bleu	<b>GAM</b>	<b>GAF</b>	<b>GAc</b>	<b>Aéro</b>	<b>TR</b>	<b>GR</b>
Vert						
Orange						
Jaune						
Blanc						
10						
9						
8						
7						
6	<b>Access Gym Général</b>					<b>Access Gym GR Général</b>
5	Animation sur les bases des activités acrobatiques et aérobic					Animation sur les bases du manie- ment d'engins
4	Proposant une progression transversale aux activités acrobatiques et aérobic					
3						
2						
1						

## RENCONTRES DE PROXIMITÉ

Depuis septembre 2016, la FFGym propose l'organisation de rencontres de proximité interclubs organisées sous contrôle de la Fédération et de ses comités départementaux, basées sur les produits Access Gym.

Ces rencontres se situent en amont du premier niveau de compétition.

La rencontre de proximité Access Gym est un événement fédéral officiel dédié à la validation des programmes Access Gym :

- » Access Gym Général et GR Général
- » Access Gym par discipline

Elle permet aux gymnastes qui évoluent sur ces programmes de se rencontrer lors d'un événement organisé pour eux. La rencontre est destinée aux gymnastes :

- » Agés de 6 ans et plus pour l'Access Gym Général et GR Général
- » Agés de 7 ans et plus pour l'Access Gym par discipline

Elle est organisée sous le contrôle du comité départemental, par un club affilié à la FFGym. Elle regroupe les gymnastes des clubs (2 ou 3 clubs) situés dans un environnement proche. L'intercommunalité est l'échelle géographique de référence à ce niveau d'animation.



# COMPÉTITIONS DE PROXIMITÉ

## PRÉSENTATION

Afin de permettre à tous les licenciés dans une discipline de découvrir la pratique compétitive, la fédération met en place les compétitions de proximité. Premier niveau de compétition destiné aux gymnastes débutants ou pratiquant 1 à 2 séances hebdomadaires, ces animations interclubs permettent aux participants d'évaluer les progrès réalisés lors des séances de gymnastique. Le niveau d'exigences et les modalités de participation simplifiées ont pour objectif d'attirer plus de licenciés vers la compétition. L'organisation en proximité permet de diminuer les contraintes liées au déplacement et au temps passé sur le lieu de l'événement.

L'objectif étant l'accession à la compétition de nouveaux pratiquants, une souplesse importante est prévue au niveau du règlement technique :

- » Engagement individuel, non lié à un format d'équipe ;
- » Organisation simplifiée pour le club d'accueil ;
- » Calendrier au choix des organisateurs (clubs ou comités départementaux)

Ces compétitions indépendantes entre elles, sans faire l'objet d'un système de qualification, permettent à des gymnastes de vivre l'expérience de la compétition dans un environnement adapté à leur niveau d'implication dans l'activité.

Au sein des clubs, ces événements permettent de valoriser et d'associer de nouveaux acteurs tels que les gymnastes, évaluateurs, animateurs, parents.

Le concept des compétitions de proximité étant commun à l'ensemble des disciplines gymniques, plusieurs aspects sont transversaux :

- » Public concerné : débutant ou premier niveau de pratique (1 à 2 séquences hebdomadaires) ;
- » Condition de participation : être licencié dans la discipline concernée, avec la possibilité de participer dans plusieurs disciplines au cours de la saison selon les spécialités choisies sur la licence ;
- » Organisateur : 1 club FFGym avec le soutien possible du comité départemental (communication, scoring) ;
- » Notion de proximité : l'échelon de proximité est variable selon les disciplines et le maillage territorial existant ;
- » Intégration au niveau de pratique Fédéral ;
- » Catégories d'âges concernées : choisies dans chaque discipline, afin de favoriser l'accession à la compétition ;
- » Engagement individuel (sauf en GAc) ;
- » Programme : orienté sur les fondamentaux de la discipline ;

- » Évaluation : pas de diplôme de juge requis pour les évaluateurs. Âgés de 12 ans minimum dans la saison compétitive, ils sont fournis et formés par le club ;
- » Modalités d'organisation simplifiées pour les clubs recevant : peu d'exigences en termes de matériel. L'organisation est possible dans un gymnase d'entraînement ;
- » Publication des résultats sur le site FFGym : visibilité et valorisation de la pratique de ces gymnastes.

Pour la saison 2022-2023, les compétitions de proximité sont proposées dans tous les territoires pour la GAM, la GAF et la GR. Pour les autres disciplines, des expérimentations sont mises en place, avec une généralisation prévue pour la saison suivante.



2.

## Organisation Compétitive GAc

p12 TABLEAUX SYNOPTIQUES

p14 GÉNÉRALITÉS

p18 FÉDÉRAL

p22 PERFORMANCE

p28 ÉLITE

# TABLEAUX SYNOPTIQUES

## PAR UNITÉ



NIVEAU DE PRATIQUE	FILIÈRE	7 ans 2016	8 ans 2015	9 ans 2014	10 ans 2013	11 ans 2012	12 ans 2011	13 ans 2010	14 ans 2009	15 ans 2008	16 ans 2007	17 ans 2006	18 ans 2005	19 ans 2004	20 ans et +	Formats des unités	Programmes	Finalité
ÉLITE	ÉLITE								Senior 13 ans et +								Programme FIG Senior	Championnat de France Élite
							Junior 11 - 19 ans*						Duos F Duos H Trios F Quatuors H	Programme FIG 13-19 ans				
					Espoir 9-17 ans (7 ans d'écart max)**										Programme FIG 11 - 16 ans			
				Avenir 8-16 ans (7 ans d'écart max)**										Programme FIG aménagé 11 - 16 ans + éléments				
PERFORMANCE	NATIONALE A				Toutes catégories d'âge (10 ans et +)											Duos F Duos H Trios F Quatuors H	Programme FIG aménagé	Championnat de France Performance
	NATIONALE B			Toutes catégories d'âge (9 ans et +)									Duos F Duos H / Mx Trios F Quatuors H / Mx	Programme National B				
			8-15 ans											Duo F Duo H/Mx Trio F				
FÉDÉRAL	FÉDÉRALE A	Toutes catégories d'âge (7 ans et +)														Duo* Trio* Quatuor*	Programme Fédéral A	Trophée Fédéral
		7-14 ans														Duo* Trio*		
	FÉDÉRALE B	Toutes catégories d'âge (7 ans et +)														Duo* Trio*	Programme Fédéral B	
		7-13 ans														Duo* Trio* Quatuor*		

\* En catégorie Élite Junior, participation possible pour un/une voltigeur-se de 10 ans avec dérogation accordée par la DTN. La demande doit être adressée à [derogation@ffgym.fr](mailto:derogation@ffgym.fr)

\*\* 7 ans d'écart maximum entre le gymnaste le plus âgé et le plus jeune

La catégorie Élite Senior est la catégorie hiérarchiquement la plus élevée et la catégorie Fédéral B 7-13 ans la catégorie hiérarchiquement la plus basse

## PAR ÉQUIPE

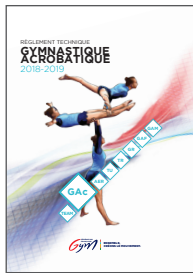
NIVEAU DE PRATIQUE	FILIÈRES	7 ans 2016	8 ans 2015	9 ans 2014	10 ans 2013	11 ans 2012	12 ans 2011	13 ans 2010	14 ans 2009	15 ans 2008	16 ans 2007	17 ans 2006	18 ans 2005	19 ans 2004	20 ans et +	Formats des équipes	Programmes	Finalité
 <b>PERFORMANCE</b>	NATIONALE	Nationale 1														5/4/3	Programme par équipe Performance (basé sur les contenus des filières par unité Performance et Elite)	Championnat de France par équipe
		Nationale 2																
		Nationale 3																
 <b>FÉDÉRAL</b>	FÉDÉRALE	Toutes catégories d'âge														3/3/2	Programme par équipe Fédéral	FestiGAc



# GÉNÉRALITÉS

## COMPOSITION DE LA RÉGLEMENTATION TECHNIQUE

### DOCUMENTS FFGYM



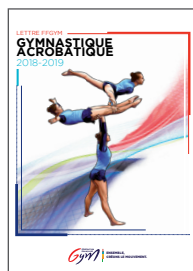
#### » LE RÉGLEMENT TECHNIQUE

- Organisation générale du système compétitif fédéral (échelons compétitifs, niveaux de pratique)
- Fonctionnement de chaque niveau de pratique (circuit compétitif, catégories d'âge, programmes utilisés)
- Règles propres au déroulement des compétitions (engagements, résultats, palmarès)



#### » LA BROCHURE DES PROGRAMMES

- Contenu technique de chaque catégorie (nombre de passages, exigences de composition des exercices)
- Modalités d'évaluation et de calcul des notes (coefficient de difficulté, pénalités, mode de départage des ex aequo)
- Grilles d'éléments et clarifications



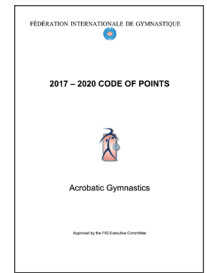
#### » LES LETTRES FFGYM

- **Uniquement celles de la saison en cours**
- Informations propres à la saison en cours (numerus clausus, minima de sélection, dates des compétitions, etc.)
- Modalités d'application des évolutions réglementaires

### DOCUMENTS FIG

#### » LE CODE DE POINTAGE FIG

- Réglementation internationale de la discipline



#### » LES TABLES DE DIFFICULTÉ FIG

- Références et valeurs des éléments collectifs et individuels utilisés par certaines catégories



#### » LES NEWSLETTER FIG GAc

- **Uniquement celles du cycle olympique en cours**
- Apportent des précisions sur l'application de la réglementation FIG



La réglementation technique nationale est complétée par la réglementation FIG. En cas de contradiction entre les réglementations FIG et française, c'est la réglementation française qui prévaut.

## LA NOTION D'UNITÉ

- » L'unité est une entité compétitive. Ainsi, en compétition, c'est l'unité qui est engagée, notée, classée, et qui obtient titres et sélections. Elle est identifiable par les gymnastes qui la composent, nommés partenaires.

### COMPOSITION D'UNE UNITÉ

- » L'unité est composée de 2, 3 ou 4 partenaires :



Duo



Trio



Quatuor

### CHANGEMENT DE LA COMPOSITION D'UNE UNITÉ

- » Changer l'un des partenaires revient à créer une nouvelle unité :
  - L'unité créée ne peut pas bénéficier d'une sélection acquise par l'un des partenaires et doit obtenir ses propres résultats et sélections ;
  - L'unité initiale conserve les résultats acquis depuis le début de la saison et peut obtenir des sélections.
- » En Fédéral, un comité régional (ou regroupement) peut, jusqu'à l'étape régionale, accorder exceptionnellement le droit à une unité nouvellement constituée d'intégrer le circuit compétitif en cours de saison, directement à l'un des échelons dont il a la charge.

### APPARTENANCE D'UN GYMNASTE À PLUSIEURS UNITÉS

- » Au cours de la saison, un gymnaste peut concourir avec des unités différentes sur des compétitions différentes (notamment en cas de blessure d'un partenaire).
- » Au cours d'une même compétition, un gymnaste ne peut concourir qu'avec une seule unité et dans une seule catégorie, et ce, même si la compétition dure plusieurs jours.
- » En cas de sélection possible de plusieurs unités d'un gymnaste aux compétitions nationales, se référer à la rubrique *Sélection aux finales nationales par unité*.

## CHANGEMENT DE CATÉGORIE D'UNE UNITÉ EN COURS DE SAISON

Ce tableau ne présente que les changements de catégorie possibles en cours de saison d'une épreuve sélective à une autre. Pour les compétitions par équipe (FestiGAc et Championnat de France par équipe) voir la réglementation spécifique à chacune de ces compétitions.

### CHANGEMENT DE NIVEAU DE PRATIQUE

- » Il n'est pas autorisé.
- » Cependant, la montée/descente entre la filière Nationale A et la filière Élite d'une sélective inter-régionale à l'autre est possible, sur dérogation accordée par la CNS et la DTN. Cette demande devra être adressée à marion.limbach-tarin@ffgym.fr

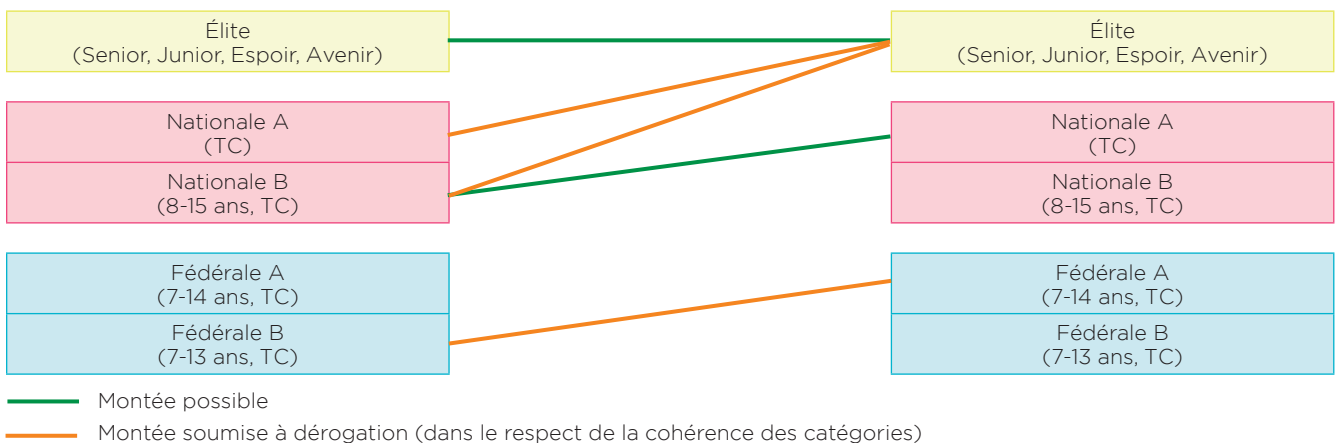
### CHANGEMENT DE FILIÈRE AU SEIN DU MÊME NIVEAU DE PRATIQUE

- » Possible d'une compétition à l'autre.
- » En Fédéral, ce changement est soumis à l'accord du comité régional ou regroupement. La demande de dérogation devra être adressée à la commission régionale GAc compétente.

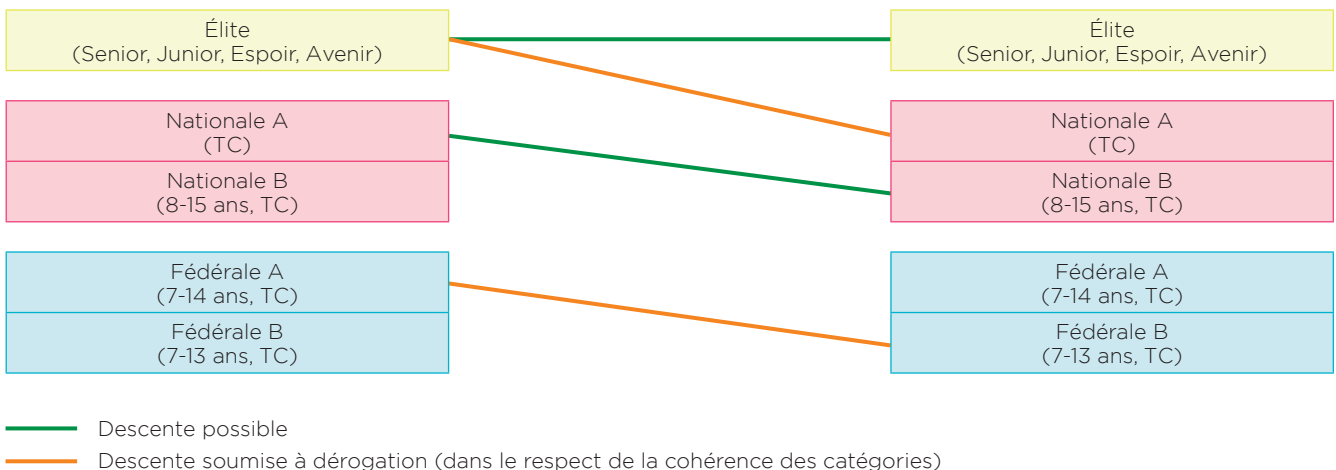
### CHANGEMENT DE CATÉGORIE D'ÂGE AU SEIN D'UNE MÊME FILIÈRE

- » Possible en Élite car la catégorie n'est pas imposée par l'âge des partenaires.

## TABLEAU DES MONTÉES



## TABLEAU DES DESCENTES



## SÉLECTIONS AUX FINALES NATIONALES PAR UNITÉ

---

- » La CNS et la DTN établissent la liste des unités sélectionnées pour chaque finale nationale.
- » Ces listes sont publiées à l'issue de la dernière épreuve sélective et la sélection d'une unité en finale nationale n'est effective que lorsqu'elle figure sur l'une de ces listes.
- » Un gymnaste ne peut être sélectionné qu'à la finale nationale d'une seule catégorie, et avec une seule unité.
- » Si une unité remplit les critères de sélection de plusieurs catégories, alors seule la sélection dans la catégorie la plus haute, selon la hiérarchie des catégories, est retenue.
- » Si plusieurs unités d'un gymnaste remplissent les critères de sélection de leur catégorie respective, alors seule l'une de ces sélections sera retenue après étude par la CNS.
- » La CNS et la DTN se réservent le droit de procéder à des rattrapages de sélection lors de l'établissement des listes et après leur publication.
- » La DTN se réserve le droit de sélectionner en filière Elite des unités du collectif France.

## SÉLECTION ET PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS NATIONALES PAR ÉQUIPE

---

- » Un gymnaste ne peut participer qu'à une seule compétition nationale par équipe.
- » La CNS et la DTN établissent la liste des clubs sélectionnés au Championnat de France par équipe.
- » Les interdictions de participation et les modalités de participation propres à chaque compétition par équipe sont à retrouver dans les chapitres spécifiques correspondants (FestiGAc page 19 ou Championnat de France par équipe page 25).



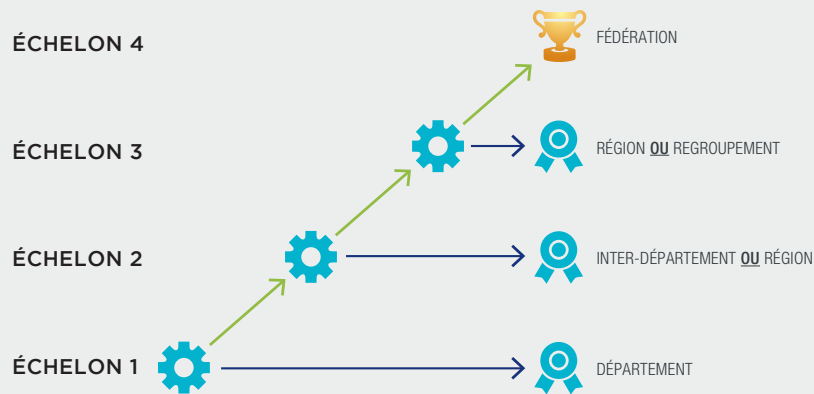
# FÉDÉRAL

Le niveau de pratique Fédéral comporte deux filières compétitives par unité : Fédérale A et Fédérale B. Toutes deux suivent le même circuit compétitif, dont la finale nationale par unité est le Trophée Fédéral GAc. Par ailleurs, ce niveau de pratique propose une compétition nationale par équipe, le FestiGAc, pour laquelle l'accès est direct.

## FILIÈRES FÉDÉRALES A ET B - COMPÉTITIONS PAR UNITÉ



### CIRCUIT COMPÉTITIF



- » La sélection à l'échelon supérieur est sur quotas. Ces quotas sont établis par l'échelon supérieur en privilégiant la représentativité de chaque territoire.
- » Une finale est organisée dans chaque échelon pour l'ensemble des unités non sélectionnées à l'échelon supérieur et délivre le titre de Champion de l'échelon. Chaque département, région ou regroupement est libre de définir le format de cette compétition.
- » Si un échelon organise plusieurs compétitions d'orientation, alors le gestionnaire de cet échelon décide des modalités d'application des quotas d'accès à l'échelon supérieur sur ces compétitions.



# FILIÈRES FÉDÉRALES

	Fédérale A		Fédérale B	
<b>Catégories</b>	7-14 ans	Toutes catégories d'âge	7-13 ans	Toutes catégories d'âge
<b>Âges</b>	De 7 à 14 ans	7 ans et plus	De 7 à 13 ans	7 ans et plus
<b>Catégorie d'âge imposée</b>	OUI Si tous les partenaires ont 14 ans ou moins alors l'unité doit concourir en catégorie 7-14 ans		OUI Si tous les partenaires ont 13 ans ou moins alors l'unité doit concourir en catégorie 7-13 ans	
<b>Formats d'unité</b>	Duos (H, F, Mx) Trios (H, F, Mx)	Duos (H, F, Mx) Trios (H, F, Mx) Quatuors (H, F, Mx)	Duos (H, F, Mx) Trios (H, F, Mx) Quatuors (H, F, Mx)	Duos (H, F, Mx) Trios (H, F, Mx)
<b>Programme compétitif</b>	Programme Fédéral A		Programme Fédéral B	
<b>Transmission des cartes de compétition</b>	Remise en salle d'échauffement le jour de la compétition			
<b>Épreuves sélectives</b>	Les compétitions d'orientation du circuit compétitif			
<b>Engagement</b>	Lors de la 1 <sup>ère</sup> compétition du circuit compétitif (département ou inter-département ou région ou regroupement selon le territoire)			
<b>Finale par unité</b>	Trophée Fédéral pour les unités qui atteignent l'échelon national Pour les autres unités, finale du dernier échelon atteint			
<b>Mode de sélection à la finale</b>	Quotas			

## MODALITÉS DE SÉLECTION AU TROPHÉE FÉDÉRAL

- » Dans chaque catégorie, les unités sont sélectionnées à partir des épreuves sélectives régionales (ou du regroupement) du circuit compétitif Fédéral.
- » Toutes les unités entrant dans le quota de leur région (ou regroupement) pour leur catégorie sont sélectionnées au Trophée Fédéral. Les quotas régionaux sont définis dans une lettre FFGym GAc.

- » L'Outre-Mer et la Corse peuvent sélectionner au Trophée Fédéral un nombre d'unités défini dans une lettre FFGym GAc, selon les modalités qui leur sont propres.



# LE FESTIGAC

## ÉQUIPE

Le FestiGAc est une compétition mixte qui accueille des équipes FFG et des équipes UNSS

	Fédérale
<b>Catégories</b>	Toutes catégories d'âges
<b>Âges</b>	7 ans et plus
<b>Effectif</b>	Jusqu'à 3 équipes par club
<b>Formats d'équipe</b>	3/3/2 3 unités au maximum, 2 minimum, 3 unités peuvent présenter leur exercice, les deux meilleurs notes comptent
<b>Programme compétitif</b>	Programme Fédéral par équipe
<b>Calcul de la note d'équipe</b>	Décrit dans la Brochure des Programmes GAc (édition en vigueur)
<b>Niveau des unités présentées</b>	Fédéral
<b>Interdiction de participation</b>	Un gymnaste qui aurait participé au Championnat de France par équipe ne peut pas participer au FestiGAc et inversement
<b>Transmission de la carte de compétition</b>	Remise en salle d'échauffement le jour de la compétition
<b>Engagement</b>	Engagement nominatif direct (pas de sélection)
<b>Matériel</b>	Sauf exception, le praticable utilisé pour le FestiGAc est une surface de tapis de 12x12 m non-dynamique. Dans ce cas, un sur tapis de 200 x 150 x 20 cm est disponible (cf p.33)
<b>Modalités de participation</b>	Tous les gymnastes de l'équipe doivent être licenciés du club qui présente cette équipe Un gymnaste ne peut concourir que dans une seule unité et une seule équipe, que ce soit dans la même fédération ou dans deux fédérations différentes (scolaire et fédérale) Remarque : la composition des équipes UNSS est conforme à la réglementation UNSS, qui peut différer de la réglementation FFGym



## MODALITÉS DE SÉLECTION AU FESTIGAC

- » Il n'y a pas de sélection, l'engagement est direct.

## GYMNASTES AUTORISÉS A CONCOURIR

- » Seuls les gymnastes ayant concouru en filière Fédérale ou n'ayant participé à aucune compétition sont autorisés à participer au FestiGAc sur la saison en cours, que ce soit dans une équipe fédérale ou dans une équipe UNSS.

- » Un gymnaste ayant participé à l'une des sélectives des filières Nationales A, B ou Élite et non sélectionné au Championnat de France, peut participer au FestiGAc sur dérogation accordée par la CNS et la DTN s'il est contraint de constituer une nouvelle unité pour raison justifiée (blessure, abandon de la part d'un partenaire, etc.). Une demande de dérogation doit être adressée à Marion Limbach-Tarin [marion.limbach-tarin@ffgym.fr](mailto:marion.limbach-tarin@ffgym.fr) par le club pour pouvoir l'engager dans son équipe.



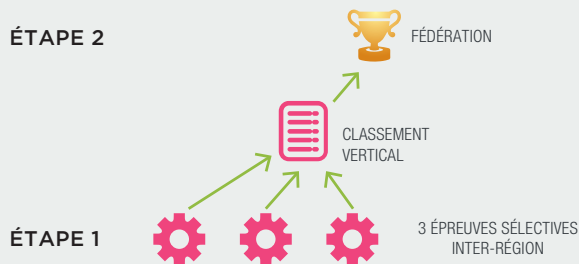
# PERFORMANCE

Le niveau de pratique Performance comporte deux filières compétitives par unité : Nationale A et Nationale B. Toutes deux suivent le même circuit compétitif, dont la finale nationale par unité est le Championnat de France GAc.

Par ailleurs, ce niveau de pratique propose une finale nationale par équipe : le Championnat de France par équipe GAc. Il est destiné aux gymnastes des filières Nationales et Élite et possède son propre mode de sélection.

## FILIÈRES NATIONALES A ET B – COMPÉTITIONS PAR UNITÉ

### CIRCUIT COMPÉTITIF



» Une finale régionale ou de regroupement peut être organisée pour les unités non sélectionnées au Championnat de France. Chaque région ou regroupement est libre de définir le format de cette compétition.



### SÉLECTIVES INTER-RÉGIONALES

1 SÉLECTIVE DANS CHAQUE INTER-RÉGION  
CHAQUE SÉLECTIVE S'ADRESSE À UN TERRITOIRE ÉGAL À  
3 INTER-RÉGIONS : L'ORGANISATRICE ET SES DEUX FRONTALIÈRES



» 5 compétitions sélectives inter-régionales sont organisées, une par inter-région. Un club peut participer au maximum à 3 sélectives : celle de son propre territoire et celles des deux territoires frontaliers prédéterminés.

## FILIÈRE NATIONALE B

	Nationale B	
<b>Catégories</b>	8-15 ans	Toutes catégories d'âge
<b>Âges</b>	De 8 à 15 ans	9 ans et +
<b>Catégorie d'âge imposée</b>	OUI Si tous les partenaires ont 15 ans ou moins alors l'unité doit concourir en catégorie 8-15 ans	
<b>Formats d'unité</b>	Duo F Duo H/Mx Trios F	Duo F Duo H/Mx Trios F Quatuors H/Mx
<b>Programme compétitif</b>	Programme National B	
<b>Transmission des cartes de compétition</b>	Remise en salle d'échauffement le jour de la compétition	
<b>Épreuves sélectives</b>	Les 3 sélectives inter-régionales concernant le club	
<b>Engagement</b>	A réaliser pour chaque sélective inter-régionale	
<b>Finale nationale par unité</b>	Championnat de France	
<b>Mode de sélection à la finale</b>	Minima de points et numerus clausus	



# FILIÈRE NATIONALE A

	Nationale A
<b>Catégories</b>	Toutes catégories d'âge
<b>Âges</b>	10 ans et +
<b>Formats d'unité</b>	Duos F Duos H Duos Mx Trios F Quatuors H
<b>Programme compétitif</b>	Programme libre FIG aménagé
<b>Transmission des cartes de compétition</b>	Envoi avant chaque compétition
<b>Épreuves sélectives</b>	Les 3 sélectives inter-régionales concernant le club
<b>Engagement</b>	A réaliser pour chaque sélective inter-régionale
<b>Finale nationale par unité</b>	Championnat de France
<b>Mode de sélection à la finale</b>	Minima de points et numerus clausus



## MODALITÉS DE SÉLECTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE

- » Dans chaque catégorie, un classement national est établi à partir du meilleur résultat obtenu lors des sélectives inter-régionales (appelé classement vertical).
- » Dans ce classement, toutes les unités ayant satisfait aux minima de points et qui entrent dans le numerus clausus de la catégorie (sauf Outre-Mer) sont sélectionnées au Championnat de France. Les minima et le numerus clausus sont définis dans une lettre FFGym GAc.
- » Pour l'Outre-Mer (ces territoires ne participent pas aux sélectives interrégionales), toutes les unités ayant satisfait aux minima de points lors d'une compétition locale reconnue par la CNS comme compétition sélective sont sélectionnées pour le Championnat de France Performance.

# LE CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPE

	Nationale 1	Nationale 2	Nationale 3
<b>Âges</b>	8 ans et +		
<b>Effectifs</b>	6 à 8 clubs	6 à 8 clubs	6 à 10 clubs
<b>Format d'équipe</b>	5/4/3 5 unités au maximum, 3 minimum, 4 unités peuvent passer à chaque exercice, les 3 meilleures notes de chaque exercice comptent		
<b>Niveau des unités présentées</b>	Performance et Elite		
<b>Interdiction de participation</b>	Un gymnaste qui aurait participé au FestiGAc ne peut pas participer au Championnat de France par équipe, et inversement		
<b>Programme compétitif</b>	Programme par équipe Performance		
<b>Calcul de la note d'équipe</b>	Décrit dans la Brochure des Programmes GAc (édition en vigueur)		
<b>Transmission des cartes de compétition</b>	Envoi ou remise avant la compétition conformément au programme présenté par les unités		
<b>Engagement</b>	Les clubs sélectionnés doivent engager leur équipe en renseignant la composition de celle-ci		
<b>Modalités de participation</b>	<p>Un club ne peut présenter qu'une seule équipe sur la totalité du Championnat de France par équipe</p> <p>Tous les gymnastes de l'équipe doivent être licenciés du club qui présente cette équipe</p> <p>Le club peut présenter des unités qui n'ont pas participé aux autres compétitions de la saison tant que les compétiteurs remplissent les critères d'âge et de programme de la catégorie correspondante</p>		



## ÉTABLISSEMENT DU CLASSEMENT VERTICAL PAR ÉQUIPE DES CLUBS

- » Le classement vertical par équipe des clubs (ClAVEC) est réalisé en fin de saison à partir des meilleurs résultats obtenus par les unités sur les sélectives inter-régionales et le Championnat de France.
- » Pour ce classement, les règles de calcul propres au Championnat de France par équipe sont appliquées.

## MODALITÉS DE SÉLECTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPE

- » La sélection se fait d'une saison pour la suivante et non pour celle en cours.
- » Sont sélectionnés en Nationale 1 la saison suivante :
  - Les clubs classés 1<sup>er</sup> à 4<sup>ème</sup> de Nationale 1 ;
  - Le club classé 1<sup>er</sup> de Nationale 2 ;
  - Les clubs en tête du ClAVEC et qui ont participé au CDFE de la saison, hors clubs ci-dessus déjà sélectionnés en N1, jusqu'à compléter l'effectif de Nationale 1.

- » Sont sélectionnés en Nationale 2 la saison suivante :
  - le club classé 1<sup>er</sup> de Nationale 3 ;
  - les clubs en tête du ClAVEC, hors clubs ci-dessus déjà sélectionnés en N1 et N2, jusqu'à compléter l'effectif de Nationale 2.
- » Sont sélectionnés en Nationale 3 la saison suivante les clubs en tête du ClAVEC, hors clubs ci-dessus déjà sélectionnés en N1 et N2, jusqu'à compléter l'effectif de Nationale 3.
- » Des clubs d'Outre-Mer peuvent participer au championnat de France par équipe en plus des clubs sélectionnés à partir du ClAVEC.
- » C'est le club qui est sélectionné sur le Championnat de France par équipe, quelles que soient les unités qui ont permis cette sélection.
- » La liste des clubs sélectionnés est publiée dans une lettre FFGym GAc.

## UNITÉS FORMÉES LOCALEMENT (UFL)

- » Une Unité Formée Localement est une unité dont l'un des partenaires au moins est un Gymnaste Formé Localement.

- » En Nationale 1, pour être classée, une équipe doit présenter sur chacune des épreuves au moins 3 Unités Formées Localement.

## GYMNASTES FORMÉS LOCALEMENT (GFL)

- » Un Gymnaste Formé Localement est un gymnaste qui :
  1. a été licencié dans un ou plusieurs clubs affiliés à la FFGym sur la tranche d'âge 7 à 15 ans\* pendant 3 saisons consécutives ou non ;
  2. **et** qui a participé à au moins trois compétitions de la FFGym dans la tranche d'âge mentionnée ci-dessus au cours de la période considérée.
- » \*L'âge est déterminé en prenant pour base le 1<sup>er</sup> janvier de la saison sportive en cours.
- » Afin de vérifier le statut GFL/non GFL de chaque gymnaste, les clubs de Nationale 1 doivent fournir en amont de l'engagement la liste des gymnastes susceptibles de concourir. Les modalités de transmission de cette liste sont précisées dans une Lettre FFGym GAc.



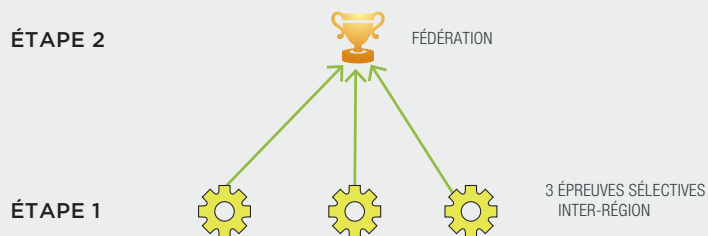
# ÉLITE

Le niveau de pratique Élite comporte une seule filière compétitive par unité : la filière Élite. Elle suit un circuit compétitif dont la finale nationale par unité est le Championnat de France Élite GAc. Il n'existe pas de compétition par équipe spécifique au niveau Élite. Cependant, les unités de la filière Élite font partie intégrante du Championnat de France par équipe GAc décrit par le niveau de pratique Performance.

## FILIERE ÉLITE – COMPÉTITIONS PAR UNITÉ



### CIRCUIT COMPÉTITIF



» Une finale régionale ou de regroupement peut être organisée pour les unités non sélectionnées au Championnat de France Élite. Chaque région ou regroupement est libre de définir le format de cette compétition.



### SÉLECTIVES INTER-RÉGIONALES

1 SÉLECTIVE DANS CHAQUE INTER-RÉGION  
CHAQUE SÉLECTIVE S'ADRESSE À UN TERRITOIRE ÉGAL À  
3 INTER-RÉGIONS : L'ORGANISATRICE ET SES DEUX FRONTALIÈRES



» Un club peut participer au maximum à 3 sélectives : celle de son propre territoire et celles des 2 territoires frontaliers prédéterminés.

# FILIÈRE ÉLITE

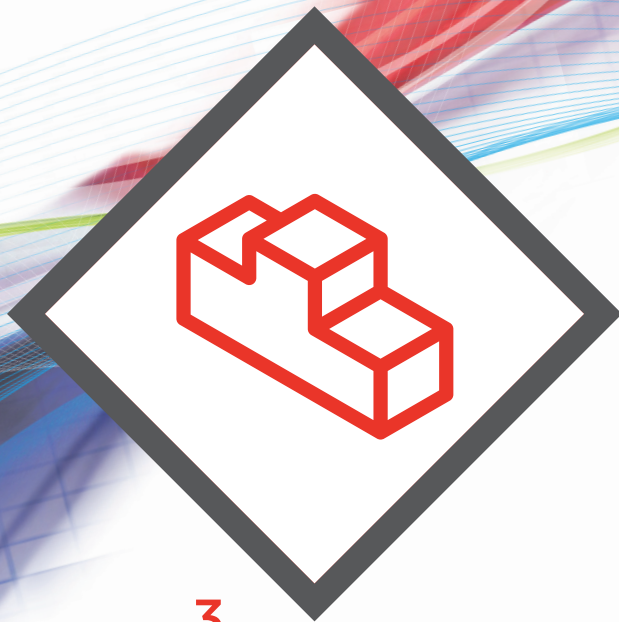
	AVENIR	ESPOIR	JUNIOR	SENIOR
<b>Âges</b>	De 8 à 16 ans (7 ans d'écart maximum entre les gymnastes)	De 9 à 17 ans (7 ans d'écart maximum entre les gymnastes)	De 11 à 19 ans	13 ans et plus
<b>Catégorie d'âge imposée</b>	NON			
<b>Formats d'unités</b>	Duos F Duos H Duos Mx Trios F Quatuors H			
<b>Programme compétitif</b>	Programme FIG 11-16 ans aménagé + éléments	Programme FIG 11-16 ans	Programme FIG 13-19 ans	Programme Libre FIG
<b>Transmission des cartes de compétition</b>	Envoi avant chaque compétition			
<b>Épreuves sélectives</b>	Les 3 sélectives inter-régionales qui concernent le club			
<b>Engagement</b>	A réaliser pour chaque sélective inter-régionale			
<b>Finale nationale par unité</b>	Championnat de France Élite			
<b>Mode de sélection à la finale</b>	Minima de points			

## MODALITÉS DE SÉLECTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE ÉLITE

» Dans chaque catégorie, la sélection est établie à partir du meilleur résultat obtenu lors des sélectives inter-régionales.

» Toutes les unités ayant satisfait aux minima de points de la catégorie sont sélectionnées au Championnat de France Élite. Les minima sont définis dans une lettre FFGym GAc.

» Pour l'Outre-Mer (ces territoires ne participent pas aux sélectives inter-régionales), toutes les unités ayant satisfait aux minima de points lors d'une compétition locale reconnue par la CNS comme compétition sélective, sont sélectionnées pour le Championnat de France Élite.



### 3.

# Règlementation générale

p31	GÉNÉRALITÉS
p32	MÉDICAL
p33	PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS
p35	GESTION INFORMATIQUE
p37	AUTORITÉS DÉCISIONNELLES
p38	GYMNASTES
p39	ENTRAÎNEURS
p40	JUGES



## GÉNÉRALITÉS

- » **Le Bureau fédéral est compétent pour étudier et statuer sur toute demande particulière relative à l'application de l'ensemble des règlements techniques, toutes disciplines confondues.**
- » **Cette réglementation s'applique pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales.**
- » **Pour certains points mentionnés dans cette brochure, les modalités pratiques d'organisation doivent être précisées par les comités départementaux ou les comités régionaux. Elles devront être communiquées en début de saison aux clubs concernés par chaque comité départemental et régional.**
- » **Le terme gestionnaire de la compétition fait référence à la structure en charge de la compétition (comité départemental, comité régional, fédération), laquelle devra désigner la personne référente pour prendre les décisions réglementaires.**
- » **Le terme territoire fait référence aux différents échelons compétitifs : département, inter-département, région, regroupement, inter-région.**

### LICENCES

- » Voir les Articles 10.3 et 29 du Règlement Intérieur concernant les licences.

### MUTATIONS

- » Voir les Articles 32, 33, 34, 35 du Règlement Intérieur.

### PUBLICITÉ

- » Ce règlement s'applique au contrôle de la publicité sur les vêtements et l'équipement des gymnastes et des entraîneurs.
- » Interdiction formelle pour les boissons alcoolisées, le tabac.
- » Sont autorisés sans être considérés comme publicité le logo du club ou le nom du club (en entier ou en abrégé) ou le nom de la ville (uniquement en entier).
- » Le logo des fabricants de vêtements est autorisé et n'entre pas dans le cadre de ce règlement, à condition qu'il soit discret.

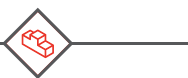
### EXIGENCES

- » Gymnastes et entraîneurs : survêtement, T-shirt, veste, blouson, pantalon, sac de sport.
  - Surface : au maximum 200 cm<sup>2</sup>, libre choix pour le fond, l'identification peut être multicolore.
  - Pour le survêtement, la publicité ne peut apparaître qu'une fois, soit sur le pantalon soit sur la veste.
- » Gymnastes : tenue de compétition.
  - Surface : au maximum 60 cm<sup>2</sup>, fond inclus.
  - Toute publicité dans le dos est interdite.
- » Ces publicités ne doivent pas être provocantes.
- » Les juges et officiels ne sont pas autorisés à porter des publicités sur leurs vêtements.

### MODALITÉS

- » L'association ou les gymnastes désirant porter une publicité sur leurs vêtements doivent en avertir leur comité régional. Pour les compétitions par équipes / ensembles / formations, la même publicité doit apparaître sur les tenues des gymnastes et des entraîneurs.
- » Un contrôle des publicités peut être effectué par les officiels FFG présents à chaque compétition, du niveau départemental jusqu'aux finales nationales.





## RÈGLEMENTATION MÉDICALE

NIVEAU	OBLIGATIONS ET PROCÉDURES
 OBTENTION DE LICENCE + FÉDÉRAL	<p>Pour les mineurs</p> <ul style="list-style-type: none"><li>» Pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence, le mineur et son représentant légal doivent remplir un questionnaire de santé et donner au club une attestation. Le questionnaire et l'attestation sont fournis par la Fédération.</li><li>» Si une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'obtention ou le renouvellement de licence nécessite la production d'un certificat médical, datant de moins de six mois et attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive ou de la discipline concernée.</li><li>» Pour les licenciés qui font de la compétition, quel que soit leur niveau, ce certificat médical doit indiquer l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline en compétition.</li></ul> <p>Pour les majeurs</p> <ul style="list-style-type: none"><li>» Le certificat médical est obligatoire pour l'obtention d'une licence à la FFGym.</li><li>» Le certificat médical établit l'absence de contre-indication à la pratique du sport (en général) ou d'une discipline gymnique en particulier. S'il est établi pour la pratique du sport, il est valable quelle que soit la discipline pratiquée.</li><li>» Pour les licenciés qui font de la compétition, quel que soit leur niveau, le certificat médical doit indiquer l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline en compétition.</li><li>» Le certificat médical doit dater de moins d'un an au moment de la demande de licence.</li><li>» L'obligation de présenter un certificat médical lors de la demande de licence est exigée tous les 3 ans. Les deux années suivant la délivrance d'une licence accompagnée d'un certificat médical, le licencié devra remplir un questionnaire de santé et donner au club une attestation, en lieu et place de fournir un certificat médical. Cette mesure concerne uniquement les licenciés majeurs qui ont conservé leur licence à la Fédération sans année d'interruption. Le questionnaire et l'attestation sont fournis par la Fédération.</li><li>» Pour toute pratique de plus de 10 heures hebdomadaires, la commission médicale recommande une visite médicale annuelle.</li></ul>
 PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"><li>» Pour les licenciés mineurs et majeurs qui s'engagent dans une catégorie compétitive du niveau de pratique Performance, présentation obligatoire d'un certificat médical d'absence de contre-indication datant de moins d'un an, avec comme date de référence le dernier jour de l'évènement compétitif dans EngaGym.</li><li>» Le club récupère le certificat et l'enregistre sur la fiche du licencié dans FFGym Licence, avec mention de la date du certificat.</li><li>» Un contrôle est réalisé dans EngaGym lors de la réalisation de l'engagement compétitif. Celui-ci est bloqué en cas d'absence de certificat ou de certificat datant de plus d'un an, avec comme date de référence le dernier jour de l'évènement compétitif dans EngaGym.</li></ul>
 ÉLITE	<ul style="list-style-type: none"><li>» Le certificat médical élite est obligatoire pour la participation aux compétitions listées ci-dessous.</li><li>» Le certificat médical élite est délivré annuellement avec une validité ne pouvant excéder un an (ou 365 jours).</li><li>» Il est délivré par un médecin du sport après établissement d'un dossier médical « Élite » qui comprend un certain nombre d'examens et de données. Le descriptif des examens, le dossier médical et le modèle de certificat médical élite sont disponibles sur le site <a href="http://www.ffgym.fr">www.ffgym.fr</a>.</li><li>» Le médecin examinateur peut ajouter tout autre examen qu'il juge nécessaire : il indique sa décision médicale, ses commentaires, date, appose son cachet professionnel et sa signature. Le dossier médical est « confidentiel médical » et ne peut être qu'en la possession du gymnaste ou de ses parents, et / ou des médecins.</li><li>» À noter que ce certificat médical ne préjuge en aucun cas de l'évolution et de l'aptitude physique et médicale en cours d'une saison. La survenue de contre-indications peut motiver à tout moment une interdiction temporaire ou définitive à la pratique gymnique élite.</li><li>» En cas de litige le Médecin Fédéral national arrête une décision après avis de la Commission médicale fédérale.</li><li>» Seuls les gymnastes dont le certificat est enregistré par la fédération sont autorisés à concourir.</li></ul> <p>» PROCÉDURE :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le certificat doit être envoyé par email à l'adresse <a href="mailto:certificatmedicalelite@ffgym.fr">certificatmedicalelite@ffgym.fr</a> au plus tard une semaine avant la date de la première compétition pour laquelle le gymnaste doit le fournir. Il doit être dûment complété, en particulier la durée de validité ;</li><li>• Pour faciliter le classement, nous vous invitons à libeller le fichier de la façon suivante : NOM Prenom.certificatelite (par exemple : DURAND Martine.certificatelite).</li></ul> <p>» COMPÉTITIONS GAc AVEC CERTIFICAT MÉDICALELITE OBLIGATOIRE :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Compétitions sélectives et Championnat de France de la filière Élite catégories Espoir / Junior / Senior.</li></ul> <ul style="list-style-type: none"><li>» Seuls les gymnastes dont le certificat est enregistré par la fédération sont autorisés à concourir.</li><li>» Pour la catégorie Élite Avenir, le certificat médical de non contre-indication (dans les mêmes conditions que pour les catégories Performance) est exigé.</li></ul>



## PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS

### PALMARÈS

- » Lors d'une compétition, toutes les unités accèdent au podium en fonction de leur résultat sportif, quel que soit le club d'appartenance des gymnastes les composant. Toutes les unités et tous les gymnastes accédant au podium sont récompensés.
- » De l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, le titre de champion ainsi que les places de vice-champion et troisième sont annoncés pour les seules unités dont les gymnastes sont issus du même club, au fur et à mesure du classement. Ils sont récompensés d'une médaille.
- » Pour les sélections au niveau supérieur de compétition, seul est pris en compte le palmarès sportif.

### CAS D'EX ÆQUO

- » Les équipes classées ex aequo sont départagées selon la règle pour les départager précisée dans le programme compétitif.
- » Les unités classées ex aequo le restent sauf si une règle de départage est précisée dans le programme compétitif de leur catégorie.
- » En cas d'ex aequo sur la dernière place sélective pour une compétition de niveau supérieur (par exemple de la région au Trophée Fédéral) ou lors de l'élaboration des classements pour la sélection aux finales nationales, les unités ex aequo sont toutes sélectionnées.

### DÉROGATIONS

- » Toute demande de dérogation concernant les JUGES est à effectuer en envoyant un message à l'adresse [cmsgac@ffgym.fr](mailto:cmsgac@ffgym.fr). Il convient de préciser la discipline, la compétition, le club, la catégorie, le ou les gymnastes concernés et la nature de la dérogation. Les dérogations sont traitées par le responsable fédéral des juges.
- » Toute demande de dérogation concernant la PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS (engagement, changement de catégorie, demande de changement de territoire, composition d'équipe au FestiGAc etc...) est à effectuer en envoyant un message à Marion Limbach-Tarin ([marion.limbach-tarin@ffgym.fr](mailto:marion.limbach-tarin@ffgym.fr)). Il convient de préciser la discipline, la compétition, le club, la catégorie, le ou les gymnastes concernés et la nature de la dérogation. Toute demande de dérogation pour participer à une compétition hors territoire devra être justifiée (examen scolaire, double pratique,...) Les dérogations seront traitées par Marion Limbach Tarin après avis de la Commission Nationale Spécialisée et le membre de la DTN chargé des pratiques compétitives. Dans tous les cas, pour les filières Nationales A, B et Élite, seules 3 participations à des sélectives sont possibles.

### CAS DE FORCE MAJEURE

- » Pour la filière Élite, si une unité du collectif France est absente le jour d'une compétition sélective en raison de la participation à une manifestation internationale, les notes obtenues lors de cette manifestation peuvent être prises en compte pour sa sélection.
- » Le club doit en adresser la demande auprès de la Direction Technique Nationale à [carine.charlier@ffgym.fr](mailto:carine.charlier@ffgym.fr), au plus tard à la date de forclusion des engagements de la compétition sélective.

### CONTRÔLE DES LICENCES

- » Du niveau départemental au niveau national, le contrôle des licences est obligatoire. Il est assuré par le gestionnaire de compétition.
- » Les clubs ou les participants (gymnastes, entraîneurs et juges) doivent donc présenter leur attestation de licence ou leur e-licence pour toutes les compétitions. Le support présenté doit comporter la photo du licencié.
- » Une vérification de la composition des unités et des équipes est réalisée avant l'entrée sur le plateau de compétition, en complément du contrôle des licences.

### CUMUL DE PARTICIPATION

- » Un(e) gymnaste peut participer, dans la même journée ou le même weekend, à 2 compétitions dans 2 disciplines différentes, mais les plannings ne sont pas modifiés pour autant.

### ENGAGEMENTS ET FORFAITS EN COMPÉTITION NATIONALE

- » Les unités qualifiées pour une finale nationale sont automatiquement engagées, à l'exception de certaines catégories à engagement direct pour lesquelles les clubs concernés sont informés de la procédure à suivre.
- » Il appartient à chaque club de déclarer forfait en cas de non-participation, via l'interface EngaGym :
  - forfait déclaré pour la date de forclusion : pas de droit d'engagement à régler, pas d'amende ;
  - forfait justifié après la date de forclusion : droit d'engagement conservé, pas d'amende. Un justificatif doit être fourni (certificat médical, attestation de l'employeur ou de l'établissement scolaire...) ;
  - forfait non déclaré ou déclaré après la date de forclusion et non justifié : droit d'engagement conservé et application de l'amende en vigueur (cf. page 37).



## ORDRES DE PASSAGE

- » L'ordre de passage d'une catégorie est déterminé par tirage au sort.
- » Si la catégorie comporte plusieurs exercices, l'ordre de passage peut être différent d'un exercice à l'autre.
- » Si la catégorie comporte Statique, Dynamique et Combiné, alors l'ordre de passage du Combiné est l'ordre inverse du classement provisoire à l'issue des épreuves Statique et Dynamique.

## SANCTIONS

- » En cas d'infraction au règlement technique et en dehors des points ci-après pour lesquels les sanctions sont précisées :
1. Si l'infraction est constatée avant la compétition, l'unité / l'équipe n'est pas autorisée à concourir.
  2. Si l'infraction est constatée pendant ou après la compétition :
    - les notes de l'unité / de l'équipe concernée sont supprimées ;
    - le palmarès est actualisé ;
    - les qualifications sont revues sur la base du nouveau classement.
- » Les sanctions sont appliquées par le gestionnaire de la compétition.

## ÉCHAUFFEMENT

- » Pour toutes les filières, l'échauffement est réalisé selon des horaires définis par le gestionnaire de compétition.
- » Lorsque l'organisateur dispose d'une salle d'échauffement avec un praticable de compétition, un entraînement en salle de compétition pourra être proposé en amont de la compétition. A l'exception du FestiGAc, lorsqu'il n'y a pas de praticable dynamique en salle d'échauffement, un temps de préparation sur le praticable de compétition est organisé par le gestionnaire de compétition.

## e-COMPÉTITION

- » Dans une situation exceptionnelle et sur décision du Bureau de la structure organisatrice (comité départemental, comité régional, Fédération), une compétition peut se disputer à distance et en vidéo selon les modalités définies dans le protocole fédéral de gestion des e-compétitions

## MATÉRIEL

- » Pour tous les niveaux de pratique, le matériel compétitif est un praticable dynamique avec une surface d'évolution de 12m x 12m.
- » Pour le FestiGAc, le matériel compétitif peut être un praticable non dynamique avec une surface d'évolution de 12m x 12m. Dans ce cas, l'usage d'un tapis de réception d'au moins 200 x 150 x 20 cm est possible. Ce tapis doit être laissé en place pendant toute la durée de l'exercice.
- » Pour tous les niveaux de pratique, le matériel gonflable, les moquettes seules et les parquets dynamiques ne sont pas autorisés.



# GESTION INFORMATIQUE DES COMPÉTITIONS

## ENGAGEMENTS / PAIEMENTS / RÉSULTATS

### ENGAGEMENTS

- » Les engagements pour toutes les compétitions sont à réaliser via l'interface EngaGym, à partir du site [www.ffgym.fr](http://www.ffgym.fr).
  - » Toute modification de nom, de composition d'équipe ou de formation doit être réalisée en respectant les délais de forclusion.
  - » Tout engagement informatique incomplet d'une unité ou d'une équipe est considéré invalide et ne peut être pris en compte.
  - » Une date limite nationale est mise en place pour la réalisation des engagements nominatifs des catégories à finalité nationale. Cette date limite est communiquée à toutes les structures via une lettre FFGym GAc.
  - » La fédération se réserve le droit de ne pas accepter la qualification nationale pour les clubs ne respectant pas la date limite d'engagement nominatif.
  - » L'engagement du (des) juge(s) est obligatoire. Pour chaque compétition, les modalités d'engagement du (des) juge(s) sont précisées dans le dossier de compétition.
  - » **Il est recommandé aux clubs de s'assurer que la procédure d'engagement du juge respecte bien la date limite** (correspondant à celle de l'engagement des gymnastes) et les modalités définies dans le dossier de compétition.
- Cette confirmation se fait par l'interface EngaGym, à compter de la date de forclusion spécifique à chaque compétition, et avant le début effectif de celle-ci ;
  - La FFGym se réserve le droit d'interdire à une association la participation à une compétition pour laquelle les droits d'engagement ne sont pas réglés ;
  - La FFGym se réserve le droit d'interdire à une association l'accès aux engagements ultérieurs tant qu'elle n'a pas régularisé sa situation.

### MODALITÉS DE PAIEMENT POUR LES FINALES NATIONALES

- » **1<sup>ère</sup> possibilité : par e-paiement réalisé dans EngaGym.**
- » **2<sup>ème</sup> possibilité : par virement bancaire via votre banque.** Indiquer dans l'ordre de virement la référence du bordereau de paiement (laquelle se situe à gauche du bordereau) ainsi que la ville où se situe la compétition et n'effectuer qu'un seul règlement par bordereau.
  - Coordonnées bancaires fédérales :  
Banque 10278 Guichet 06076  
Numéro de compte : 00020478104  
Clé : 64  
IBAN étranger : FR76 1027 8060 7600 0204 7810 464  
BIC : CMCIFR2A  
Domiciliation : CCM PARIS  
MAGENTA-GARE DE L'EST  
53 BOULEVARD DE MAGENTA  
75010 PARIS

### MUSIQUE

- » Pour toutes les compétitions les musiques des exercices doivent être transmises via l'interface DJGym à partir du site [www.ffgym.fr](http://www.ffgym.fr).
- » Une date limite de transmission peut être indiquée par les gestionnaires de compétition.

### RÉSULTATS ET QUALIFIÉS

- » Le traitement et la collecte des résultats et des gymnastes se font UNIQUEMENT de manière informatique avec la version la plus récente du logiciel informatique fédéral : ScoreGym.

- » De la transmission des palmarès au site internet [www.ffgym.fr](http://www.ffgym.fr) par l'intermédiaire du logiciel : ScoreGym dépend l'engagement des qualifiés au niveau supérieur.
- » Ce logiciel de gestion informatique des compétitions est mis à la disposition des gestionnaires de compétition par la FFGym.
- » Le document intitulé "ScoreGym - Aspects réglementaires et principes d'utilisation" fait référence pour les modalités de gestion informatique des compétitions, du niveau départemental au niveau national.

### PROCÉDURE DE VALIDATION ET CERTIFICATION DES RÉSULTATS

- » Dès l'échelon départemental, pour toutes les compétitions individuelles, par ensembles et par équipes, le logiciel ScoreGym doit être utilisé et permet de certifier et d'officialiser les résultats selon les règles FFGym.
- » Les résultats officiels sont obligatoirement validés par le/les responsable(s) du jury à l'issue de la compétition. Ces palmarès officiels sont considérés comme définitifs 60 minutes après la proclamation des résultats ; aucune réclamation n'est acceptée à l'issue de ce délai. Les palmarès sont systématiquement affichés ; il appartient à chaque club de vérifier ses résultats pendant cette période.
- » Dans le cas d'une infraction aux règles d'engagement ou de composition d'équipe, ou d'unité, le palmarès peut être corrigé au-delà du délai de 60 minutes par le gestionnaire de compétition.

- » Les notes et résultats affichés en utilisant l'application Direct'Gym ont un caractère indicatif et ne peuvent pas être considérés comme étant les résultats officiels d'une compétition.

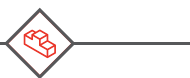


## GESTION INFORMATIQUE DES COMPÉTITIONS (Suite)

---

### **TRANSMISSION DES RÉSULTATS PALMARÈS GAc**

- » Dès la fin de la compétition, chaque gestionnaire de compétition doit assurer l'envoi des palmarès vers la Fédération par l'intermédiaire du logiciel ScoreGym.
- » En complément, il revient au responsable informatique de diffuser les palmarès officiels sous format numérique PDF à tous les acteurs (comité départemental ou régional, responsable des juges, CTS, CTF, DTG, CNS GAc...).
- » Un double des résultats sous format .PDF doit être transmis à marion.limbach-tarin@ffgym.fr.



## AUTORITÉS DÉCISIONNELLES

En amont de chaque compétition, l'entité organisatrice (comité départemental, comité régional, regroupement, fédération) désigne le gestionnaire de la compétition, le responsable du jury, le directeur de la compétition et le délégué fédéral.

Ils assurent les fonctions et responsabilités indiquées dans le tableau suivant :

<b>GESTIONNAIRE DE COMPÉTITION</b>	<b>DIRECTEUR DE LA COMPÉTITION</b>	<b>RESPONSABLE DU JURY</b>	<b>DÉLÉGUÉ FÉDÉRAL</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>» Prépare la compétition</li><li>» Prend et notifie les décisions réglementaires correspondantes après avis du représentant technique de la discipline</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>» Gère le déroulement de la compétition</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>» Responsable du jugement et du jury lors de la compétition</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>» Représente l'entité organisatrice</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>» Qualifie les gymnastes/équipes</li><li>» Gère les réclamations afférentes</li><li>» Etablit l'organigramme</li><li>» Gère les forfaits et les pénalités consécutives</li><li>» Vérifie en amont les obligations réglementaires (liste gymnastes, statut GFL, certificat médical...)</li><li>» Gère les ajustements réglementaires (dérogations, repêchages, modifications de compétition d'équipe ou d'ensemble...)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>» A autorité sur le contrôle des licences et prend les décisions réglementaires</li><li>» Décide de la participation des retardataires</li><li>» Réalise et/ou valide les ajustements (horaires, forfaits, compositions d'équipes)</li><li>» S'assure de l'affichage des palmarès et de la transmission des résultats sur le serveur fédéral</li><li>» Contrôle le respect de la réglementation par les gymnastes et les entraîneurs (tenue, discipline...)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>» Valide les modifications de la note D sur réclamation</li><li>» Donne les pénalités aux gymnastes et aux entraîneurs prévues par le code de pointage et le règlement technique qui ne sont pas du ressort des juges à l'agrès (tenue, musique, ordre de passage, discipline...)</li><li>» Valide le palmarès pour l'annonce des résultats ainsi que les rectifications dans les 60 minutes</li><li>» Gère le jury et contrôle le respect de la réglementation par les juges (tenue, discipline...)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>» Prend les décisions réglementaires pendant la compétition après avis du responsable du jury, du directeur de la compétition et du représentant technique de la discipline ou son représentant</li><li>» Notifie aux clubs les décisions qui n'ont pas d'incidence sur le calcul de la note (par exemple : amendes, exclusion du plateau, application des règles GFL, composition d'équipe...)</li></ul>

» Dans les pages traitant de la réglementation à l'adresse des gymnastes, des entraîneurs et des juges, l'autorité décisionnelle compétente est mentionnée par l'utilisation des pictogrammes suivants :



Gestionnaire de Compétition



Directeur de la Compétition



Responsable des Juges



Délégué Fédéral

**Afin de garantir la protection de l'intégrité physique et psychologique des pratiquants et en accord avec la charte d'éthique et de déontologie et les valeurs et chartes de la Fédération Française de Gymnastique, le directeur de la compétition et le responsable du jury peuvent interdire à un/une gymnaste de présenter un élément ou un mouvement non maîtrisé et évalué comme étant dangereux.**



## RÈGLEMENTATION À L'ADRESSE DES GYMNASTES

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym GAc. Toutes les pénalités en points mentionnées dans le tableau ci-dessous sont à saisir dans ScoreGym en tant que Pénalité sur Total.

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration <b>GC DC</b>	» amende de 300 euros et disqualification du gymnaste <b>GC DF</b>
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence), avec la photo	» absence de licence ou licence sans photo <b>DC</b>	» pénalité de 1 point en département, 2 points en inter-département ou région, 3 points en région ou regroupement, 4 points en inter-région, 5 points en finale nationale <b>RJ</b>
		» fausse présentation <b>DC</b>	» disqualification du gymnaste ou de l'équipe et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition <b>DF</b>
CERTIFICAT MÉDICAL	» pour certaines catégories, un certificat médical doit être fourni (cf. page 32)	» absence de certificat médical <b>GC DC</b>	» pas d'engagement ou pas de participation <b>GC DF</b>
DISCIPLINE	» suivre les recommandations de la direction du concours » attitude correcte vis-à-vis des juges et des responsables du déroulement » attitude correcte sur le plateau de compétition	» indiscipline caractérisée lors de la présentation <b>DC</b>	» 1 <sup>ère</sup> remarque : avertissement <b>DC</b>
		» remarques verbales ou faits et gestes déplacés <b>DC</b>	» 2 <sup>ème</sup> remarque : disqualification immédiate et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition <b>DF</b>
		» attitude incorrecte <b>DC</b>	» à disposition du directeur de compétition <b>DC</b>
	» retard motivé à l'arrivée <b>DC</b>	» non-participation <b>DC</b>	
» respect des installations sur les plateaux d'entraînement et de compétition	» retard non motivé à l'arrivée <b>DC</b>	» comportement irrespectueux <b>DC</b>	» 1 <sup>ère</sup> remarque : avertissement <b>DC</b> » 2 <sup>ème</sup> remarque : -1 pt sur le total de l'équipe ou de l'unité <b>RJ</b>
	» utilisation abusive de la magnésie <b>DC</b>	» non-respect des emplacements réservés aux effets personnels <b>DC</b>	
» ne pas utiliser d'appareils électroniques smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition	» non-respect <b>DC</b>		
MUSIQUE	» fournir un support musical numérique par unité GAc et par exercice (Statique, Dynamique et Combiné). Il est fortement conseillé de prévoir une clé USB avec la musique en format MP3	» musique non fournie à la date indiquée <b>GC DC</b>	» -0.5 pt sur le total de l'unité ou de l'équipe <b>RJ</b>
TENUE DE COMPÉTITION	» les partenaires doivent porter des tenues identiques ou complémentaires » tenue de club sans identification du pôle, du centre d'entraînement ou d'une nation (y compris la France) » pour toutes les filières des précisions sont apportées dans la lettre FFGym GAc	» tenue non réglementaire <b>DC RJ</b>	» application des pénalités spécifiques par le juge arbitre <b>RJ</b>
DIFFÉRENCE DE TAILLE	» la pénalité pour différence de taille n'est pas appliquée pour les compétitions françaises		
PALMARÈS	» tenue de compétition ou survêtement complet du club (haut et bas) pour les compétitions par unité » survêtement complet du club pour les compétitions par équipe	» absence ou tenue incorrecte <b>DC</b>	» absence : disqualification (sauf si l'absence a été autorisée à l'avance par la direction de la compétition) <b>DF</b> » tenue incorrecte : application des pénalités spécifiques
PUBLICITÉ	» voir page 31 de la brochure	» non conforme <b>DC</b>	» après avertissement, publicité cachée <b>DC</b>



## RÈGLEMENTATION A L'ADRESSE DES ENTRAÎNEURS

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym GAc. Toutes les pénalités en points mentionnées dans le tableau ci-dessous sont à saisir dans ScoreGym en tant que Pénalité sur Total.

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration <b>GC DC</b>	» amende de 300 euros et exclusion de l'entraîneur <b>GC DF</b>
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence), avec la photo	» absence de licence ou licence sans photo <b>DC</b>	» amende 50 euros <b>DF</b>
		» fausse présentation <b>DC</b>	» exclusion de l'entraîneur et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition <b>DF</b>
DISCIPLINE POUR LES ENTRAÎNEURS	» attitude correcte vis-à-vis des juges et des responsables du déroulement » attitude correcte sur le plateau de compétition	» remarques verbales ou faits et gestes déplacés <b>DC</b> » attitude incorrecte <b>RJ</b>	» -1 pt sur le total de l'unité <b>RJ</b> » traduction devant la commission de discipline compétente selon le niveau de la compétition <b>DF</b>
	» déclarer forfait auprès du gestionnaire de compétition	» forfait non signalé <b>DC</b>	» amende : • Équipe : 200 euros <b>DF</b> • Unité : 30 euros
	» respecter la composition de l'équipe ou de l'unité	» infraction <b>GC DC</b>	» équipe ou unité disqualifiée <b>DF</b> » entraîneur exclu de la compétition
	» respecter les horaires et assurer la discipline des gymnastes	» non-respect <b>DC</b>	» 1 <sup>ère</sup> remarque : avertissement <b>DC</b> » 2 <sup>ème</sup> remarque : -1 pt sur le total de l'unité ou de l'équipe <b>RJ</b>
	» ne pas utiliser d'appareils électroniques (smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition	» non-respect <b>DC</b>	
TENUE POUR LES ENTRAÎNEURS	» survêtement complet ou pantalon de survêtement et tee-shirt/polo de sport » exigence de tenue sportive (y compris les chaussures) et décente (pas de short, de débardeur, de pantacourt, ni de claquettes) » tenue représentant une nation non autorisée (y compris la France) » si 2 entraîneurs, tenue identique	» tenue vestimentaire non réglementaire <b>DC</b>	» changement de tenue sinon exclusion du plateau de compétition <b>DC DF</b>
PRESENCE SUR LE PLATEAU	» au maximum sur le plateau de compétition : • 2 entraîneurs pour une unité • 3 entraîneurs pour 2 unités ou plus d'un même club dans une série	» non-respect <b>DC</b>	» 1 <sup>ère</sup> remarque : avertissement <b>DC</b> » 2 <sup>ème</sup> remarque : -1 pt sur le total de l'équipe et / ou de chaque unité du même club, concourant dans la même série <b>RJ</b> » l'entraîneur supplémentaire est exclu <b>DF</b>
PUBLICITÉ	» voir page 31 de la brochure	» non conforme <b>DC</b>	» après avertissement, publicité cachée <b>DC</b>

Les réclamations avec vidéo ne sont pas acceptées.





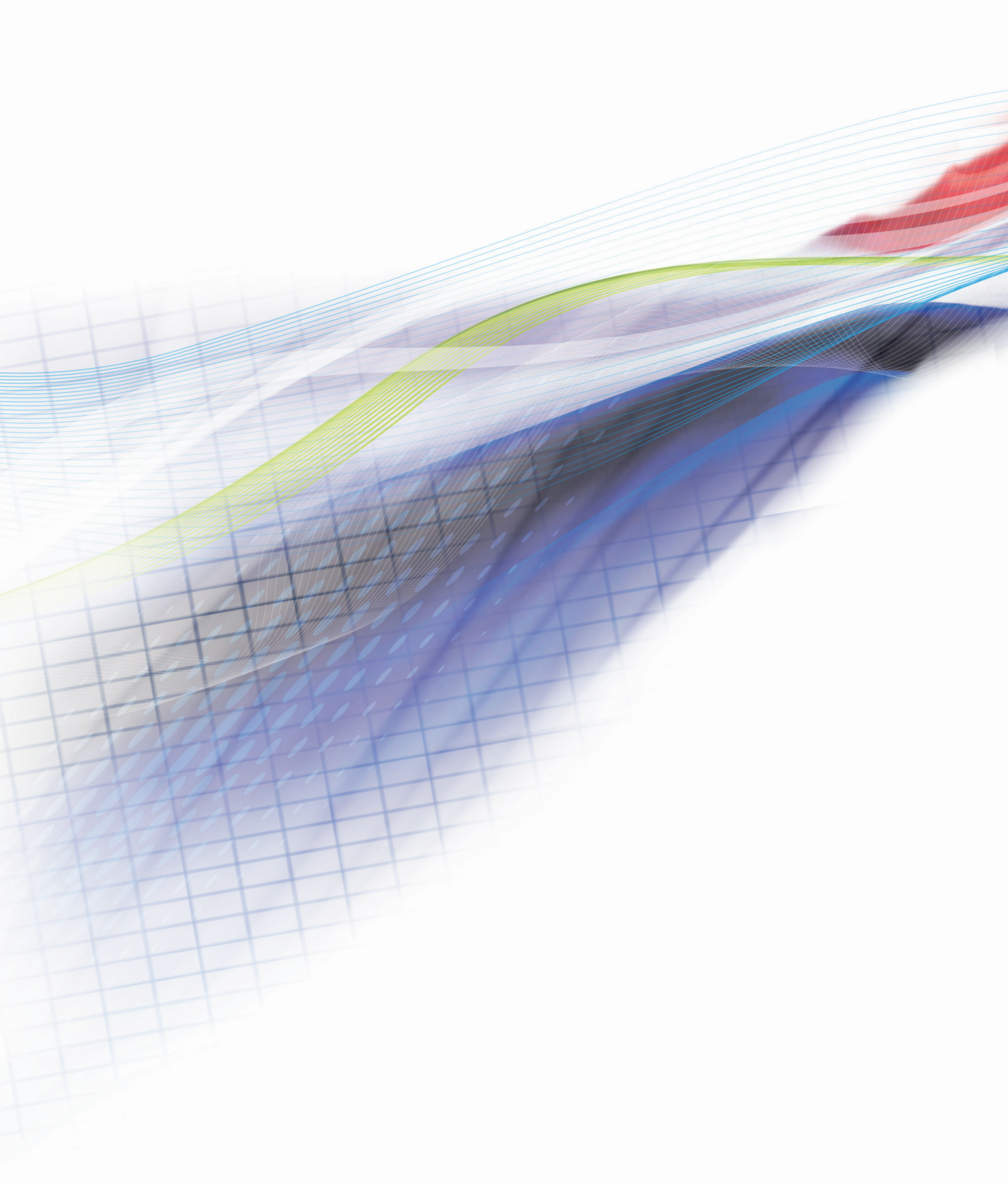
## RÈGLEMENTATION À L'ADRESSE DES JUGES

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGYM GAc.

### DISCIPLINE ET TENUE DES JUGES

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration	» amende de 300 euros et exclusion du juge <b>DF</b>
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence avec la photo) et de son carnet de juge	» absence de licence ou de carnet de juge ou licence sans photo	» amende 50 euros » si impossibilité de prouver sa qualification n'est pas autorisé à juger <b>DF</b>
		» fausse présentation	» exclusion du juge et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition <b>DF</b>
ENGAGEMENT	» pour le club, engager le(s) juge(s) selon les modalités définies pour chaque compétition	» oubli ou retard d'engagement du juge	» amende de 50€ <b>DF</b>
NIVEAU	» être du niveau requis en fonction de la compétition / catégorie » être recyclé	» niveau incorrect » juge non recyclé	» n'est pas autorisé à juger et est considéré comme absent
ENGAGEMENT POUR LES FINALES NATIONALES	» engagement obligatoire d'un juge licencié dans le club dès lors qu'un juge est exigé pour la compétition » un club a toutefois la possibilité d'engager un juge licencié dans un autre club sous réserve de l'accord de son Président et du responsable national des juges fédéraux	» engagement d'un juge d'un autre club sans accord de son Président et du responsable national des juges	» le juge n'est pas autorisé à juger et est considéré comme étant absent
<b>RJ</b> * DISCIPLINE POUR LES JUGES	» officier lors de la compétition	» absence du juge du club	» amende de 305 euros sinon l'unité ou l'équipe ne concourt pas (sauf événement exceptionnel) <b>DF</b> » pour les finales nationales, amende de 305 euros par équipe et par jour de compétition pour les unités, sinon l'équipe ou l'unité ne concourt pas (sauf événement exceptionnel)
		» absence du juge convoqué	» indemnité non attribuée et exclusion du jury pour toutes les finales nationales pendant 1 an dès l'infraction commise
	» présence à la réunion des juges	» absence injustifiée ou retard injustifié	» ne juge pas
	» ne pas utiliser d'appareils électroniques (smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition	» non-respect	» 1 <sup>ère</sup> remarque : avertissement » 2 <sup>ème</sup> remarque : exclusion du jury
TENUE POUR LES JUGES	» pantalon et veste noirs ou tailleur pour les femmes, chemise blanche, chaussures noires	» tenue vestimentaire non réglementaire	» n'est pas autorisé à juger et est considéré comme absent

\* Le responsable des juges est l'autorité décisionnelle compétente pour tout ce qui relève du jury et du jugement. Le délégué fédéral intervient en complément pour l'application de certaines sanctions, en particulier les amendes.



**ENSEMBLE,  
CRÉONS LE MOUVEMENT.**

LETTRE FFGYM

# GYMNASTIQUE ACROBATIQUE

2022-2023



ENSEMBLE,  
CRÉONS LE MOUVEMENT.



Les lettres FFGym GAc viennent en complément du règlement technique Gymnastique Acrobatique 2022-2023. Cette première édition est une lettre de cadrage, visant à fournir les informations nécessaires à l'organisation compétitive de la saison 2022-2023.

Cette lettre annule et remplace les lettres FFGym éditées pendant la saison précédente. Elle sera complétée par d'autres lettres FFGym GAc en cours de saison.

La brochure 2022-2023 présente les nouveaux programmes pour le cycle en cours.

## Sommaire

<b>TABLEAU SYNOPTIQUE</b> .....	<b>2</b>
<b>CALENDRIERS</b> .....	<b>3</b>
Compétitions nationales .....	3
Sélectives au Championnat de France .....	3
Sélectives au Trophée Fédéral .....	3
<b>SÉLECTION AUX COMPÉTITIONS NATIONALES</b> .....	<b>4</b>
FestiGAc .....	4
Trophée fédéral .....	4
Championnat de France par équipe (CDFE) 2023 .....	4
Mode de sélection pour 2024 .....	6
<b>DROITS D'ENGAGEMENT</b> .....	<b>6</b>
<b>FINALE EN ÉLITE Avenir</b> .....	<b>6</b>
<b>PRISE EN COMPTE DES RÉSULTATS INTERNATIONAUX DU COLLECTIF FRANCE</b> .....	<b>7</b>
<b>JUGEMENT</b> .....	<b>7</b>
Calcul des notes d'exécution et d'artistique .....	7
Tolérance des notes .....	7
Composition d'un jury .....	7
Jury d'appel .....	8
<b>ENGAGEMENT DES JUGES EN COMPÉTITION</b> .....	<b>9</b>
Procédure d'engagement des juges .....	8
Exigences pour la présentation des juges .....	10
<b>OBLIGATION DE NOTES POUR LE CLASSEMENT</b> .....	<b>10</b>
<b>CARTES DE COMPÉTITION</b> .....	<b>11</b>
Fichier et mode d'emploi .....	11
Transmission des cartes de compétition .....	11
<b>TENUES</b> .....	<b>11</b>
Règles générales .....	12
Complément pour les niveaux Fédéral, Performance et Elite .....	12
Complément pour le niveau Fédéral .....	12
<b>MUSIQUE</b> .....	<b>13</b>
Musiques avec paroles .....	13
Vérification des musiques .....	13
<b>AMÉNAGEMENT MATÉRIEL POUR LE FESTIGAc</b> .....	<b>13</b>
<b>DOCUMENTS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES</b> .....	<b>14</b>



# TABLEAU SYNOPTIQUE

Niveaux de Pratique	Filières	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans et +	Formats d'unité	Programme	Exercices et durée	Niveau minimum du juge présenté par le club	Finale nationale par unité				Finale nationale par équipe	Exigence médicale
		2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	Nom					Étapes sélectives	Minimas de sélection	Numerus clausus / quotas			
ÉLITE	ÉLITE	Senior 13 ans et +													Duo F Duo H Duos Mx Trio F Quatuor H	Programme FIG Senior	Statique 2'30" Dynamique 2' Combiné 2'30"	4	Championnat de France Élite	Les 3 sélectives inter-régionales qui concernent le club	Duo F : 71 pts Autres : 71,5 pts		Pas de numerus clausus	Championnat de France par équipe	Certificat médical élite
		Duo F : 69 pts Autres : 69,5 pts																							
		46,5 pts																							
		27 pts																							
PERFORMANCE	NATIONALE A	Toutes catégories d'âge (10 ans et +)													Duo F Duo H Duo Mx Trio F Quatuor H	Programme FIG aménagé	Statique 2'30" Dynamique 2'	3	Championnat de France Performance	Les 3 sélectives inter-régionales qui concernent le club	Duos F : 43 pts Duos H : 44 pts Duos Mx : 44 pts Groupes : 45 pts		Les 15 premiers du classement vertical national de la catégorie	Championnat de France par équipe	Certificat médical d'absence de contre-indication obligatoire
	NATIONALE B	Toutes catégories d'âge (9 ans et +)													Duo F Duo H / Mx Trio F Quatuor H / Mx	Programme National B	Combiné 2'30"	2			Duos et Trios : 21 pts Quatuors : 20 pts				
		8-15 ans													Duo F Duo H / Mx Trio F						20 pts				
FÉDÉRAL	FÉDÉRALE A	Toutes catégories d'âge (7 ans et +)													Duo Trio Quatuor ***	Programme Fédéral A	Combiné 2'	1	Trophée Fédéral	L'étape régionale	Pas de minimas de sélection		Quotas diffusés aux régions 45 unités max par catégorie	FestiGAc	Certificat médical d'absence de contre-indication ou questionnaire de santé
		7-14 ans													Duo Trio ***										
	FÉDÉRALE B	Toutes catégories d'âge (7 ans et +)													Duo Trio ***	Programme Fédéral B									
		7-13 ans													Duo Trio Quatuor ***										

\* En catégorie Élite Junior, participation possible pour un/une voltigeur-se de 10 ans avec dérogation accordée par le DTN. La demande doit être adressée à [derogation@ffgym.fr](mailto:derogation@ffgym.fr)

\*\* 7 ans d'écart maximum entre le gymnaste le plus âgé et le plus jeune

\*\*\* Formats d'unité pour toutes les catégories du niveau de pratique Fédéral : H, F ou Mx

# CALENDRIERS

## COMPÉTITIONS NATIONALES

	DATE	COMPÉTITION
	6-7 mai 2023	Championnat de France par équipe GAc
	12-13-14 mai 2023	Trophée Fédéral GAc
	27-28-29 mai 2023	FestiGAc
 	10-11 juin 2023	Championnat de France GAc

## SÉLECTIVES AU CHAMPIONNAT DE FRANCE

DATE	COMPÉTITION
4-5 mars 2023	Sélective inter-régionale OUEST
18-19 mars 2023	Sélective inter-régionale SUD-EST
1er-2 avril 2023	Sélective inter-régionale NORD
15-16 avril 2023	Sélective inter-régionale EST
29-30 avril 2023	Sélective inter-régionale SUD-OUEST

## SÉLECTIVES AU TROPHÉE FÉDÉRAL

La date de chaque sélective régionale (ou de regroupement) est définie par le comité régional, au plus tard le 10 avril 2023.

# SÉLECTION AUX COMPÉTITIONS NATIONALES



## FESTIGAC

- Il n'y a pas de sélection.
- Les engagements au FestiGAc sont à réaliser durant la période d'engagement précisée dans le dossier de compétition, comme pour chaque finale nationale.



## TROPHÉE FÉDÉRAL

- L'engagement des unités est à réaliser à la première étape du circuit compétitif (selon les territoires, il peut s'agir d'une compétition départementale, interdépartementale, régionale ou regroupement), avant la date indiquée par la structure organisatrice.
- Les comités régionaux (ou regroupement) communiquent à la CNS les effectifs de la sélective régionale dès la clôture des engagements de celle-ci. A partir de ces données, la CNS établit les quotas qualificatifs au Trophée Fédéral. Ces quotas sont définitifs et publiés dans une lettre FFGym GAc.
- Les unités classées aux deux premières places des catégories duo et trio, et à la première place des catégories quatuor de chaque sélective régionale sont qualifiées pour le Trophée Fédéral. Les autres places sont attribuées au prorata du nombre d'unités engagées par région (ou regroupement) et par catégorie, dans la limite de 45 unités qualifiées par catégorie (hors clubs d'Outre-Mer)



## CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPE (CDFE) 2023

À la suite de l'édition 2022 du Championnats de France par Equipe et au Classement Vertical par Equipe des Clubs (ClAVEC) 2022, la liste des clubs sélectionnés est établie et diffusée dans la lettre FFGym GAc 2022-2023 n°1.

Des clubs d'Outre-Mer peuvent participer au CDFE en plus des clubs qualifiés.

La division nationale dans laquelle ils sont intégrés est déterminée par les résultats du CDF 2022 et des compétitions sélectives Outre-Mer 2022.

## FORFAIT

Jusqu'au lendemain de la date de clôture des engagements, si un club déclare forfait en Nationale 3, la CNS propose aux clubs réservistes d'intégrer la Nationale 3 en commençant par les mieux placés dans le ClAVEC.



## MODE DE SÉLECTION POUR 2024

La sélection au Championnat de France par équipe 2024 (CDFE) est réalisée à partir des résultats du Championnat de France par équipe 2023 et du classement vertical par équipes des clubs (ClAVEC) 2023. Les clubs d'Outre-mer n'apparaissent pas.

Le ClAVEC est obtenu de la façon suivante :




- Pour chaque unité en Elite ou Performance, le meilleur score de la saison 2023 pour chaque exercice (Statique et Dynamique) est retenu (score réalisé lors d'une sélective inter-régionale ou du Championnat de France). Pour les unités ne présentant qu'un combiné, celui-ci sera pris en compte à la place du statique et du dynamique et comptabilisé deux fois.
- Pour chaque club, la combinaison des 5 unités permettant d'obtenir le meilleur score d'équipe est recherchée (se référer à la Brochure des programmes pour le mode de calcul de la note d'équipe et la composition d'une équipe) ;
- Un bonus de 0,5 est ajouté à ce score d'équipe s'il comprend le passage d'un ou plusieurs quatuors.

Une fois ce classement établi :

- Les clubs classés 1<sup>er</sup> à 4<sup>ème</sup> de Nationale 1 sont sélectionnés en Nationale 1 ;
- Le club vainqueur de Nationale 2 est sélectionné en Nationale 1 l'année suivante ;
- Les 3 clubs les mieux placés au ClAVEC, qui ont participé au CDFE 2023, et qui ne sont pas déjà sélectionnés en Nationale 1, sont sélectionnés en Nationale 1 ;
- Le club vainqueur de Nationale 3 est sélectionné en Nationale 2 ;
- Les 7 clubs les mieux placés au ClAVEC, et qui ne sont pas déjà sélectionnés en Nationale 1 ou 2, sont sélectionnés en Nationale 2 ;
- Les 8 clubs les mieux placés au ClAVEC, et qui ne sont pas déjà sélectionnés en Nationale 1 ou 2, sont sélectionnés en Nationale 3 ;
- Les 3 clubs les mieux placés au ClAVEC, et qui ne sont pas déjà sélectionnés en Nationale 1, 2 ou 3, constituent les réservistes pour la Nationale 3 ;



## DROITS D'ENGAGEMENT

	COMPÉTITION	UNITÉ (DUO / TRIO / QUATUOR)	ÉQUIPE
	ÉLITE Championnat de France de la filière Élite	46 €	
	PERFORMANCE Championnat de France des filières Nationales A et B Championnat de France par équipe	32,5 €	46 €
	FÉDÉRAL Trophée Fédéral FestiGAc	25,5 €	41 €

Pour les autres compétitions, les assemblées générales des comités départementaux et régionaux ont le pouvoir de fixer les droits d'engagements de la façon suivante :

- Comité départemental : échelon départemental ;
- Comité régional : échelon interdépartemental et régional.

Pour les compétitions inter-régionales, ainsi que celles organisées au niveau d'un regroupement de comités régionaux, les droits d'engagements sont fixés à 80% des droits des finales nationales.

## FINALE EN ÉLITE Avenir

Lors du Championnat de France Performance, les catégories Élite Avenir ne réalisent que l'exercice combiné (La série d'éléments techniques n'est présentée que lors des compétitions sélectives, cf. Brochure des Programmes édition septembre 2022).

Toutes les unités réalisent 1 passage de qualification, puis l'effectif en tête selon le tableau suivant réalise 1 passage de finale le même jour :

Effectif en phase qualificative	Effectif en phase finale
12 et plus	8
7 à 11	6
6 et moins	Jusqu'à 4

Pour ce passage final :

- L'ordre de passage est déterminé par tirage au sort ;
- Le score repart de zéro afin d'établir le classement.

## PRISE EN COMPTE DES RÉSULTATS INTERNATIONAUX DU COLLECTIF FRANCE

En complément du CAS DE FORCE MAJEURE prévu dans le règlement technique, la DTN se réserve le droit de prendre en compte les notes obtenues à l'international par des unités du collectif France :

- Pour la sélection au CDFE de la saison suivante ;
- Pour le classement du CDFE si une compétition internationale a lieu le jour même ;
- Pour la sélection au CDF si les unités n'ont pas eu l'occasion de participer à des sélectives inter-régionales.

## JUGEMENT

### CALCUL DES NOTES D'EXÉCUTION ET D'ARTISTIQUE

Nombre de juges	Note d'Exécution (E)	Note d'Artistique (A)
2 ou 3 juges	Moyenne des notes, multipliée par 2	Moyenne des notes
4 ou 5 juges	Moyenne des notes médianes après élimination de la plus haute et de la plus basse, multipliée par 2	Moyenne des notes médianes après élimination de la plus haute et de la plus basse
6 juges	Moyenne des 2 notes médianes après élimination des 2 plus hautes et des 2 plus basses, multipliée par 2	Moyenne des 2 notes médianes après élimination des 2 plus hautes et des 2 plus basses

### TOLÉRANCE DES NOTES

Une tolérance d'un écart maximal de 0,3 entre les notes médianes est requise.

Non application de cette règle pour le Championnat de France Elite.

### COMPOSITION D'UN JURY

Pour toutes les catégories, le jury se compose de :

- 1 juge arbitre
- 1 à 2 juges à la difficulté
- 1 assistant au juge arbitre pour le chronométrage des exercices (facultatif)
- 2 à 6 juges à l'exécution
- 2 à 6 juges à l'artistique

Le juge arbitre peut poser une note d'Exécution et/ou d'Artistique selon la configuration de la compétition.

Un jury supérieur peut être mis en place lors des compétitions.

## JURY D'APPEL

### COMPOSITION DU JURY D'APPEL

- Le Directeur Technique National ou son représentant ;
- Le juge arbitre concerné ;
- Trois juges supplémentaires choisis dans le jury pour évaluer chaque exercice.

### PROCÉDURE D'APPEL

- Les appels (ou réclamations) doivent être présentés par écrit, signés par l'entraîneur ou le président du club (ou son représentant), immédiatement après l'affichage de la note de l'unité ou de l'équipe en question.
- Chaque appel est accompagné d'un droit de réclamation de 15€ en espèces remis au gestionnaire de compétition.
- La réclamation doit être détaillée et ne peut porter que sur une erreur de calcul (note de difficulté ou score final). Elle ne peut porter que sur les notes de son propre club.
- Les réclamations sont remises au juge arbitre : elles sont refusées si leur contenu ne fait pas référence aux points ci-dessus.
- Après l'enregistrement d'une réclamation, le jury d'appel étudie le problème ; la vidéo peut être utilisée.
- Le jury d'appel enregistre la décision par écrit et la fait signer par le juge arbitre concerné.
- Si la note d'origine donnée par le jury est maintenue, le jury d'appel informe, par écrit, le président du club (ou son représentant). Le gestionnaire de compétition est également informé et garde le montant du droit de réclamation.
- Si la note d'origine est changée, le jury d'appel informe le président du club (ou son représentant). Le gestionnaire de compétition est également informé et restitue le montant du droit de réclamation.
- Les décisions sont sans appel.







## ENGAGEMENT DES JUGES EN COMPÉTITION

### PROCÉDURE D'ENGAGEMENT DES JUGES

- Déclaration du ou des juges sur EngaGym pour les accréditations.
- Déclaration de l'identité et du niveau des juges via le formulaire dont le lien est présent dans le dossier de compétition.

## EXIGENCES POUR LA PRÉSENTATION DES JUGES

Le nombre et le niveau de juges engagés par un club sur chaque compétition dépend des unités et des équipes engagées selon le tableau suivant :

Compétition	Nombre de juges	Niveau minimum		Présence
 CHAMPIONNAT DE FRANCE	Si 1 unité engagée : 0 ou 1 juge sinon : 1 ou 2 juges	Elite Senior Elite Junior	4	Pour chaque journée au cours de laquelle le club présente une ou des unités
		Elite Espoir Elite Avenir	3	
		Nationale A		
		Nationale B	2	
 TROPHÉE FÉDÉRAL	Selon le jury non nominatif publié avant la compétition*	Fédéral A Fédéral B	1	Pour tous les créneaux prévus dans le jury publié avant la compétition
 CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPE	1 juge	Nationale 1	4	Pour chaque journée au cours de laquelle le club présente une ou des unités
		Nationale 2	3	
		Nationale 3	3**	
 FESTIGAC	1 juge*, selon le jury non nominatif publié avant la compétition	Fédéral	1	Pour toute la durée de la compétition
 SÉLECTIVES INTER-RÉGIONALES	1 à 2 juges	Elite Senior Elite Junior	4	Pour chaque journée au cours de laquelle le club présente une ou des unités
		Elite Espoir Elite Avenir	3	
		Nationale A		
		Nationale B	2	
 ÉTAPES DU CIRCUIT FÉDÉRAL	Défini par la structure déconcentrée organisatrice*	Fédéral A Fédéral B	1	Défini par la structure déconcentrée organisatrice

\*Au cours de sa 1ère année de compétition en GAc, un club peut ne pas présenter de juge sur les compétitions de niveau Fédéral s'il en fait la demande au responsable de chaque compétition.

\*\*Une dérogation peut être accordée par le responsable national des juges selon le niveau des unités présentées dans l'équipe du club.

Le prêt de juge, du niveau requis au vu des engagements présentés, est autorisé.

Pour les finales nationales :

- Engagement obligatoire d'un juge licencié dans le club dès lors qu'un juge est exigé pour la compétition ;
- Un club a toutefois la possibilité d'engager un juge licencié dans un autre club sous réserve de l'accord de son Président et du responsable national des juges fédéraux.

Lors d'une compétition, un club dont le juge est convoqué sur le jury est autorisé à ne pas présenter d'autre juge.



# OBLIGATION DE NOTES POUR LE CLASSEMENT

Application de la réglementation FIG concernant les résultats lorsqu'un exercice n'est pas commencé ou pas terminé.

Résumé :

- Une unité qui n'a pas commencé un exercice pendant la compétition pour cause de blessure ou de forfait (lorsque les gymnastes se sont présentés aux juges mais n'ont pas commencé leur exercice) recevra une notification DNS = "Did Not Start" et aucune note ne sera donnée.
- Remarque : une note d'équipe est valide même si une notification DNS est donnée à une ou plusieurs unités de la même équipe.
- Lorsqu'une unité n'a pas terminé une des phases de la compétition après l'avoir commencée, une notification DNF "Did Not Finish" sera donnée comme note finale générale.
- Les gymnastes qui reçoivent un DNS lors de la première phase de compétition, s'ils sont en mesure de concourir, poursuivent sur l'étape suivante de compétition, mais recevront une notification DNF comme total final.
- Aucune qualification individuelle à une étape supérieure de compétition, aucun classement individuel à n'importe quelle phase de la compétition, et aucune médaille ne peuvent être attribués avec une notification DNS ou DNF.

# CARTES DE COMPÉTITION

## FICHER ET MODE D'EMPLOI

Le fichier officiel de la carte de compétition est à télécharger sur le site [www.ffgym.fr](http://www.ffgym.fr). Seule cette version officielle est acceptée en compétition.

Des tutoriels sur le remplissage de la carte de compétition et sur la lecture des Tables de Difficultés FIG sont disponibles à la même adresse.

Seul un remplissage numérique (textes, dessins et valeurs) est accepté.

Pénalité pour carte remise en retard : 0,3 point par exercice concerné.

## TRANSMISSION DES CARTES DE COMPÉTITION

	Fédéral B	Fédéral A	National B	National A	Elite Avenir	Elite Espoir	Elite Junior	Elite Senior
Transmission	<p><b>Remise le jour de la compétition</b></p> <p>Cartes imprimées au format A4 paysage Remise lors de l'échauffement de l'unité ou selon les modalités définies par le gestionnaire de compétition</p>				<p>Envoi <b>10 jours en amont de la compétition</b> par mail à l'adresse <a href="mailto:CarteCompetGAC@ffgym.fr">CarteCompetGAC@ffgym.fr</a></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'objet du mail doit contenir le nom et le lieu de la compétition (Ex. : Sélective Nord Melun) ;</li> <li>• Envoyer 1 fichier par unité. Seule une version PDF du fichier au format paysage est acceptée ;</li> <li>• Le fichier doit être nommé de la façon suivante : <b>catégorie-typed'unité-nom du club-noms de famille des gymnastes</b></li> <li>• (Ex : NATC-DuoF-Paris Acro-Dupont Renard)</li> </ul>			
Modification	<p>Une fois la carte remise aucune modification n'est possible. Toutefois, à la discrétion du juge arbitre, une modification mineure peut être acceptée. Cette demande doit être justifiée (blessure, etc.)</p>				<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avant la date limite : effectuer un nouvel envoi qui annule et remplace la version précédente.</li> <li>• Au-delà de la date limite : adresser une demande de modification mineure au juge correcteur qui en confirmera l'acceptation ou le refus. Aucun envoi de nouvelle carte modifiée ne sera accepté. La demande doit être adressée selon les modalités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Par mail à <a href="mailto:CarteCompetGAC@ffgym.fr">CarteCompetGAC@ffgym.fr</a></li> <li>• Indiquer dans l'objet du mail Modification + nom et lieu de la compétition (Ex : Modification Sélective Nord Melun)</li> <li>• La modification doit être décrite dans le corps de mail et non par une nouvelle carte.</li> </ul> </li> </ul>			

# TENUES

## RÈGLES GÉNÉRALES

- Les partenaires doivent porter des tenues identiques ou complémentaires.
- Les femmes sont en justaucorps ou en académique (avec ou sans manches, bretelles interdites). Les justaucorps à jupette sont également autorisés. Elle doit couvrir la zone pelvienne du justaucorps (on ne doit donc pas voir le bas du justaucorps ni devant, ni derrière) mais ne doit pas tomber au-delà (ce n'est pas une jupe). Le style de la jupette (la coupe et la décoration) est libre mais la jupette doit toujours tomber sur les hanches de la gymnaste (le style «tutu» est interdit). La jupette doit être intégrée au justaucorps (elle ne doit pas pouvoir s'enlever = non amovible).
- Les hommes sont en léotard avec un short de gymnastique ou un pantalon long de gymnastique.
- Les chaussettes et les chaussons de couleur blanche, ou chair ou assortie au pantalon sont autorisés et obligatoires pour les garçons en pantalon.
- Seuls les strappings de couleur blanche ou chair sont autorisés.
- Pour des raisons de sécurité, les bijoux sont interdits, les piercings doivent être recouverts.
- Pour des raisons de sécurité, les vêtements flottants, les accessoires ou ajouts en reliefs ne sont pas autorisés (ex : sequins réversibles).
- Le matériel, tels que les ceintures ou rouleaux de tête qui permettent de faciliter l'exécution des éléments, n'est pas permis.
- Tout soutien exceptionnel, (par exemple une attelle de genou) peut être porté sans pénalité si le club formule une demande avec justification médicale au responsable du jury de la compétition.

## COMPLÉMENT POUR LES NIVEAUX PERFORMANCE ET ÉLITE

Les tenues doivent être conformes au Code de Pointage FIG, notamment concernant les pantalons dont la couleur foncée doit être tranchée (art 34.7) et la pudeur des tenues (art 34.9).

## COMPLÉMENT POUR LE NIVEAU FEDERAL

Les garçons sont autorisés à porter un short de gymnastique et un tee-shirt **proche du corps**. Dans ce cas, les règles générales citées ci-dessus s'appliquent (complémentarité des tenues, vêtements flottants interdits, etc.).

# MUSIQUE

## MUSIQUES AVEC PAROLES

L'utilisation d'une musique avec paroles est autorisée dans tous les exercices de toutes les catégories, dans le respect des précisions du Code de Pointage FIG (art. 33.1).

## VÉRIFICATION DES MUSIQUES

Lors des compétitions nationales et des sélectives inter-régionales, les clubs pourront vérifier les musiques reçues par l'organisateur en salle d'échauffement. Cette vérification n'est qu'une écoute et ne donnera pas lieu à un passage d'échauffement en musique.

Lors des compétitions régionales (ou du regroupement), interdépartementales et départementales, cette possibilité dépendra des capacités de la structure organisatrice.



## AMÉNAGEMENT MATÉRIEL POUR LE FESTIGAC

Lorsque les exercices sont réalisés sur un praticable non dynamique, l'utilisation d'un tapis de réception est autorisée pour l'un des éléments (voir rubrique MATERIEL p.34 du règlement technique).

Le tapis devra être positionné en début d'exercice avant l'entrée des gymnastes, puis retiré après leur sortie.

Ce tapis :

- Ne peut être déplacé pendant le passage ;
- Ne peut être source de réclamation.





## DOCUMENTS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES

Des documents techniques et pédagogiques concernant la Gymnastique Acrobatique destinés aux entraîneurs et juges sont disponibles sur l'espace MON COMPTE du site Internet fédéral.

À partir du site fédéral [www.ffgym.fr](http://www.ffgym.fr) se connecter à MONCOMPTE puis compétition / base documentaire / GAc.

Sont téléchargeables à cet emplacement :

- Le modèle de carte de compétition ;
- La version en vigueur du guide de la notation ;
- Les feuilles de notations pour les juges à l'exécution et à l'artistique ;
- Des tutoriels pour remplir les cartes de compétition et comprendre les tables de difficultés ;
- Un tableau récapitulatif des exigences et restrictions du code de pointage pour les exercices libres des catégories NATC / ELJU / ELSE ;